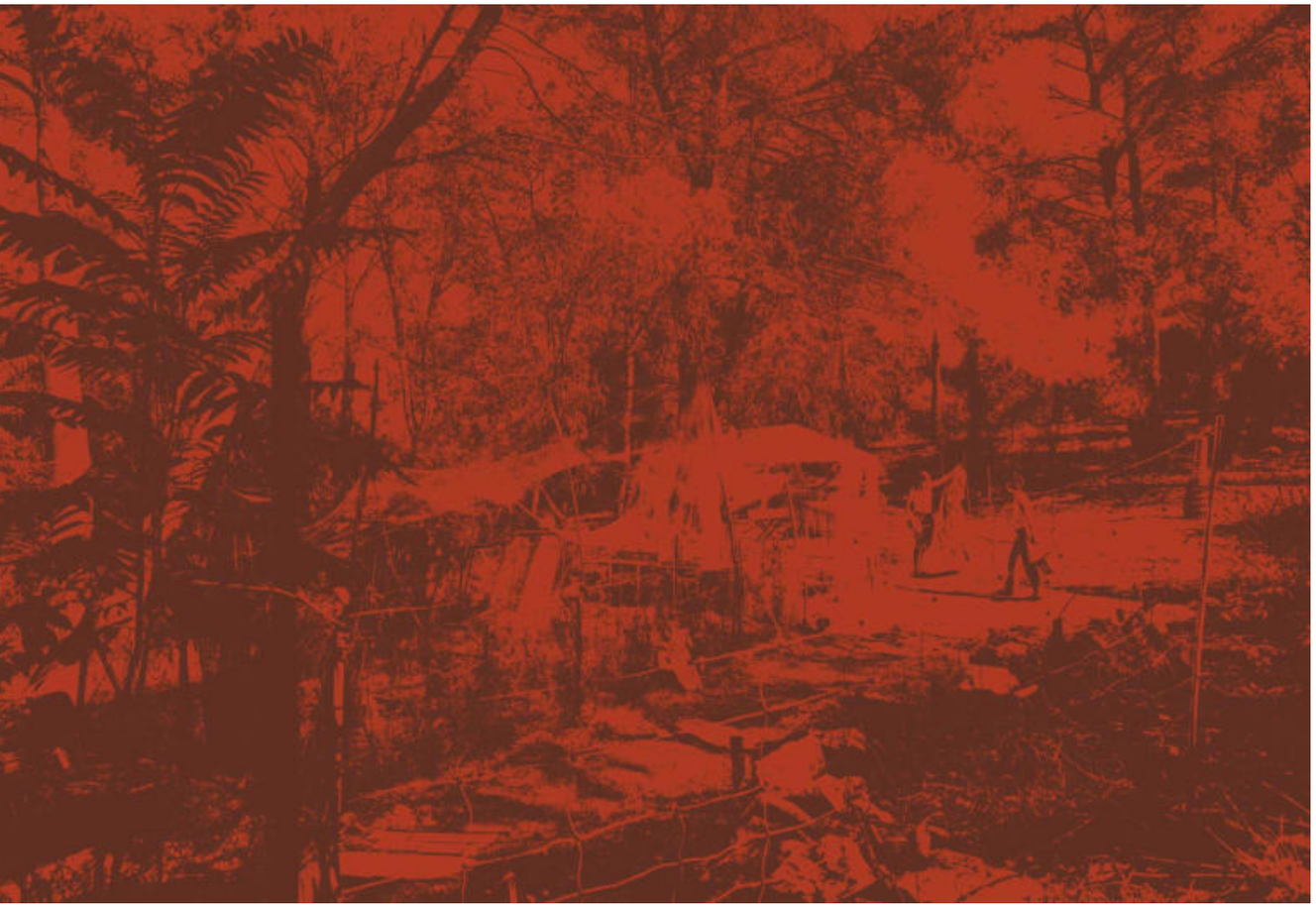

Chères étudiantes et chers étudiants,

Au nom du Conseil d'administration de l'INSEAMM, je vous souhaite une excellente année universitaire 2023/2024.

Dans un contexte national de contraintes budgétaires et dans l'attente de directives nouvelles de la part de Madame la ministre de la Culture concernant les écoles d'Art, nous déployons tous les efforts pour vous donner, au quotidien, les meilleures conditions d'études et de vie.

Vous avez la chance de travailler dans le cadre exceptionnel du Parc des Calanques et cela doit vous inciter, notamment, à mieux prendre en compte encore l'exigence environnementale qui doit être la nôtre au quotidien. Je sais que vous y êtes sensibles et que cette sensibilité se traduira en actes. C'est un enjeu particulièrement important pour la Ville de Marseille, pour ses élu·e·s, pour sa population.

Je sais également que vous aurez le souci d'être attentif·ive·s à votre École, de veiller aux bonnes pratiques, car c'est encore le meilleur moyen de prendre soin de vous.

Marseille est une cité attractive. Elle bénéficie d'une diversité culturelle exceptionnelle qui permet l'émulation, la créativité et des frictions entre les arts, entre les acteurs culturels de grande qualité, dont vous pourrez profiter. Plus encore, je sais que vous contribuerez grandement à l'énergie culturelle de la ville, par votre travail, votre curiosité et votre créativité.

Soyez assuré·e·s de la mobilisation de toutes les équipes de l'établissement, de votre directrice Inge Linder-Gaillard et du nouveau directeur général de l'INSEAMM, Raphaël Imbert, comme de votre Conseil d'administration, pour demeurer attentif·ive·s à vos conditions d'étude et de vie étudiante et pour vous accompagner au mieux.

À votre écoute,

Jean-Marc Coppola
Président du Conseil d'administration
de l'INSEAMM

Adjoint au Maire de Marseille
en charge de la culture pour toutes et tous,
de la création, du patrimoine culturel et du cinéma

Chères étudiantes et chers étudiants,

Ce livret a pour but de vous accompagner tout au long de l'année, d'abord comme un outil pour vous aider à vous orienter concernant vos études et la vie étudiante à votre arrivée, et par la suite selon vos besoins, pour trouver une information nécessaire à un projet ou une envie, se rappeler des paramètres d'un dispositif, un élément du cursus, une date importante, la bonne personne pour obtenir une réponse… Nous le mettons régulièrement à jour avec des nouveautés, il est donc utile de le parcourir que ce soit votre premier jour à Luminy ou que vous soyez étudiant·e depuis quelques années déjà.

Chaque année nous sommes guidé·e·s par des axes de travail qui nous orientent et nous permettent de vous accompagner au mieux. Ceci afin ce soit l'aventure pour tout le monde (c'est ça la création !), tout en restant sur les rails au sein d'un cadre qui nous autorise à livrer des diplômes nationaux (DNA, DNSEP) en art et design et en vous portant vers les activités et les professions de la création que vous choisirez d'investir.

Les axes de travail stratégiques de l'École sont triples : travailler en partenariat et en réseau, développer nos responsabilités environnementales et sociétales, et structurer la professionnalisation pour vous accompagner vers vos futures activités professionnelles en tant qu'artistes et designeur·euse·s, acteur·rice·s des champs de la création. Ces axes irriguent la pédagogie même, nos projets de recherches, qui sont aussi en structuration, ainsi que les projets accompagnés par les services de la programmation, de la vie étudiante, de l'international…

Les équipes pédagogiques (actives dans les champs de la création elleux-mêmes – d'où la force de leur pertinence !), administratives et techniques (en transversal, d'où la force de leur efficacité !) ont travaillé intensément pour vous préparer une année en phase avec ces axes et les préoccupations émanant du monde contemporain dans lequel nous nous trouvons. Qu'iels soient chaleureusement remercié·e·s ici.

Je n'ai plus qu'à vous souhaiter une belle découverte de l'année devant nous. Une année qui nous invite à persévérer à « Faire École – Luminy », tout en nous ouvrant et en agissant avec le monde qui nous entoure.

Bon travail, bonnes expérimentations…
et bienvenue !

Inge Linder-Gaillard
Directrice des Beaux-Arts de Marseille
— INSEAMM

Beaux-Arts de Marseille : un établissement de l'INSEAMM

L'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée (INSEAMM)

Depuis mars 2020, l'INSEAMM rassemble les Beaux-Arts de Marseille, le Conservatoire Pierre Barbizet à rayonnement régional et l'Institut de formation artistique Marseille Méditerranée (IFAMM : pratiques partagées et formation continue). C'est un établissement public de coopération culturelle créé par la Ville de Marseille et l'État. De nombreux liens entre les établissements de l'INSEAMM se tissent et des projets se développent pour faire évoluer l'INSEAMM vers un véritable institut pluridisciplinaire d'enseignement et d'éducation artistique unique en son genre en France.

Les Beaux-Arts de Marseille : une école supérieure publique inscrite dans l'enseignement supérieur et agréée par le ministère de la Culture

L'école des Beaux-Arts de Marseille est un établissement d'enseignement supérieur public qui délivre des diplômes reconnus nationalement et internationalement donnant grade universitaire. Elle est dirigée par Inge Linder-Gaillard depuis décembre 2021. Le diplôme en 3 ans, diplôme national d'art (DNA) option art ou option design, donne grade de licence. Les étudiant·e·s titulaires d'un DNA peuvent acquérir en deux ans le diplôme de second cycle : le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) option art ou option design, qui donne grade de master 2. L'École est inscrite dans le schéma européen de l'enseignement supérieur, qui permet le portage des crédits obtenus chaque semestre d'un établissement à un autre, école d'art ou université. Elle relève pour les enseignements et la recherche du ministère de la Culture.

Budget de l'INSEAMM

	Budget annuel 2022	Ratio
Fonctionnement	18,812 M €	85,08 %
Investissement	3,297 M €	14,92 %
Total	**22,109 M €**	**100 %**

Structure des dépenses de fonctionnement

	Budget Annuel	Ratio
Secrétariat général et ingénierie technique multi-sites*	**4,361 m €**	**23,18%**
dont masse salariale	1,767 m €	
dont activités	2,594 m €	
Beaux-Arts	**5,930 m €**	**31,53%**
dont masse salariale	4,988 m €	
dont activités	0,942 m €	
Conservatoire	**7,792 m €**	**41,43%**
dont masse salariale	7,232 m €	
dont activités	0,560 m €	
IFAMM	**0,726 m €**	**3,86%**
dont masse salariale	0,663 m €	
dont activités	0,063 m €	
Total	**18,812 m €**	**100%**

** comprend : TIC, gestion des bâtiments et équipements, expertise technique qualité HS environnement*

Structure des recettes de fonctionnement

	Budget annuel		Ratio
Ville de Marseille	**16,274 m€**	dont Beaux-Arts = 5 235 000.00 € dont CRR = 11 039 000.00 €	86,48%
État (DRAC)	**0,980 m€**	dont Beaux-Arts =870 000 € dont CRR = 110 000 €	5,20 %
Région	**0,054 m€**	dont IFAMM = 54 000.00 €	0,28%
Département	**0,075 m€**	dont CRR = 75 000.00 €	0,39%
Autres partenaires	**0,276 m€**	dont Beaux-Arts = 211 900 € dont CRR = 64 100.00 €	1,46%
Ressources propres et atténuation de charges	**1,159 m€**	dont Beaux-Arts = 242 000 € dont IFAMM = 100 000 € dont CRR = 250 000 € Autres = 567 000 €	6,15%
Total	**18,820 m€**		**100%**

Président du conseil d'administration
Jean-Marc Coppola

Direction générale INSEAMM
Directeur général jusqu'au 30 septembre 2023 :
Pierre Oudart
Directeur général à partir du 1er octobre 2023 :
Raphaël Imbert
raphael.imbert@inseamm.fr

Directeur général adjoint :
Philippe Campos
philippe.campos@inseamm.fr

Conseiller relations institutionnelles et partenariats :
Frédéric Mathieu
frederic.mathieu@inseamm.fr

Secrétariat : Rachida Codino
rachida.codino@inseamm.fr

Secrétariat général
Direction de service :
Sylvie Lafont
sylvie.lafont@inseamm.fr

Ingénierie juridique et des marchés
Responsable : Nathalie Romain
nathalie.romain@inseamm.fr

Gestionnaire patrimoine, maintenance et accueil :
Laura Paoli
laura.paoli@inseamm.fr

Achats
Christophe Robin
christophe.robin@inseamm.fr

Moyens financiers
Responsable : Raphaël Devey
raphael.devey@inseamm.fr

Gestion comptable :
Gabriela Campanella
gabriela.campanella@inseamm.fr

Georges Martinez
georges.martinez@inseamm.fr

Islem Salmi
islem.salmi@inseamm.fr

Carole Martin
carole.martin@inseamm.fr

Assistante budget et finances :
Déborah Pasquier
deborah.pasquier@inseamm.fr

Agente comptable recettes :
Sylvie Lebland
sylvie.lebland@inseamm.fr

Contrôleuse de gestion :
Anne Saubion
anne.saubion@inseamm.fr

Ressources humaines et affaires générales
Responsable : Sophie Poujol
sophie.poujol@inseamm.fr

Assistantes carrières :
Sylvie Bertolina
sylvie.bertolina@inseamm.fr

Corinne Billardello
corinne.billardello@inseamm.fr

Laurence Mangin
laurence.mangin@inseamm.fr

Laura Riofray
laura.riofray@inseamm.fr

Assistant recrutement/formation :
Martin Saltel
martin.saltel@inseamm.fr

Systèmes d'information
Responsable : Xavier Leton
xavier.leton@inseamm.fr

Techniciens :
Oualid Naji, Achour Erbui
service.informatique
@inseamm.fr

Qualité de vie au travail
Responsable : Valérie Langlais
valerie.langlais@inseamm.fr

Responsable développement durable, RSE, hygiène et sécurité
Pierre Casanova

Conseillère prévention, référente handicap & lutte contre les discriminations
Linda Chevallier

Hospitalité, gestion des résidences et logistiques évènements extérieurs
Alexandra Horcholle

Conservatoire Pierre Barbizet

Directeur : Raphaël Imbert
jusqu'au 30 septembre 2023,
raphael.imbert@
conservatoiredemarseille.fr

Direction du Conservatoire
en cours de recrutement

Directeur adjoint : Nicolas Journot
nicolas.journot@
conservatoiredemarseille.fr

Administratrice : Anne Définod
anne.definod@
conservatoiredemarseille.fr

Directrice des études :
Anne Battini
anne.battini@
conservatoiredemarseille.fr

Chargée de la communication et des événements :
Anna Spano-Kirkorian
anna.spano-kirkorian@
conservatoiredemarseille.fr

Assistante communication :
Lucille Bosgiraud
lucille.bosgiraud@
conservatoiredemarseille.fr

Beaux-Arts de Marseille

Directrice : Inge Linder-Gaillard
inge.linder-gaillard@
beauxartsdemarseille.fr

Communication
Responsable : Nadia Slimani
nadia.slimani@
beauxartsdemarseille.fr

Graphisme, photographie :
Cécile Braneyre
cecile.braneyre@
beauxartsdemarseille.fr

Communication digitale :
Julie Durand
julie.durand@
beauxartsdemarseille.fr

Bibliothèque
Responsable :
Christine Mahdessian
christine.mahdessian@
beauxartsdemarseille.fr

Accueil, renseignement :
Delphine Canton
delphine.canton@
beauxartsdemarseille.fr

Solweig Cussac
solweig.cussac@
beauxartsdemarseille.fr

Agent·e *en cours de recrutement*

Enseignements
Coordination des enseignements :
Sylvie Ori : sylvie.ori
@beauxartsdemarseille.fr

Chargée de gestion de scolarité :
Sabine Lacombe
sabine.lacombe@
beauxartsdemarseille.fr

Chargées de suivi pédagogique :
Classe préparatoire, année 1, recrutement classe préparatoire
Christine Jiquel
christine.jiquel@
beauxartsdemarseille.fr

Options art et design (années 2/3) :
Séverine Dardel
severine.dardel@
beauxartsdemarseille.fr

Options art et design (années M1/M2) :
Laurence Azzopardi
laurence.azzopardi@
beauxartsdemarseille.fr

Coordinatrice de la vie étudiante et de l'égalité des chances
Aure de Thieulloy
aure.de-thieulloy@
beauxartsdemarseille.fr

Remplacée temporairement par :
Doriane Souilhol
doriane.souilhol@
beauxartsdemarseille.fr

Coordinateur des activités de recherche et programmateur artistique :
Maxime Guitton
maxime.guitton@
beauxartsdemarseille.fr

Chargée de production :
Alice Orefice
alice.orefice@
beauxartsdemarseille.fr

Chargée de suivi des événements pédagogiques :
Ludovica Matarozzo
ludovica.matarozzo@
beauxartsdemarseille.fr

Chargée des publications
Karen Oechsner de Coninck
karen.de-coninck@
beauxartsdemarseille.fr

Relations internationales
Responsable : Anaïs Déléage
anais.deleage@
beauxartsdemarseille.fr

Chargé de la mobilité internationale : Lucas Foucart
lucas.foucart@
beauxartsdemarseille.fr

Professionnalisation, insertion professionnelle et alumni
Responsable de la professionnalisation/alumni :
Céline Christolomme
celine.christolomme@
beauxartsdemarseille.fr

Assistante professionnalisation / chargée des stages :
Wendy Vachal
wendy.vachal@
beauxartsdemarseille.fr

Achats Beaux-Arts de Marseille
Alain Carré
alain.carre@
beauxartsdemarseille.fr

Moyens opérationnels
Responsable : Marc Iglésias
marc.iglesias@
beauxartsdemarseille.fr

Régie technique
Responsable : Christophe Davier
christophe.davier@
beauxartsdemarseille.fr

Techniciens :
Ali Boumediene, Laurent Lecoq
Lionel Laulan, Tony Maiorano
interventions.techniques@
beauxartsdemarseille.fr

Magasin
Responsable : Anthony Prossen
anthony.prossen@
beauxartsdemarseille.fr

Assistant·e·s : Laura Delangle, Charles-David Gnangoran, Janice Keriven

Coordinations pédagogiques
Classe préparatoire
Françoise Buadas

Année 1 (S1/S2) :
Pierre-Laurent Cassière, Denis Prisset

Option art
Année 2 (S3/S4) :
Rachele Borghi

Année 3 (S5/S6) :
Stéphanie Cherpin, Lisa Duroux

Année M1 (S1/S2) :
Nina Leger, Karine Rougier

Année M2 (S3/S4) :
Sylvain Deleneuville,
Chourouk Hriech

Option design
Années 2/3 (S3/S4 – S5/S6) :
Frédéric Frédout

Années M1/M2 (S1/S2 - S3/S4) :
Agnès Martel

Étudiant·e·s en séjour Erasmus internationaux·ales
Katharina Schmidt

PiSOURD
Responsable : Franca Trovato
franca.trovato@
beauxartsdemarseille.fr

Monitrice :
Jessica Prevot
jessica.prevot@
beauxartsdemarseille.fr

Suivi administratif :
Ludovic Matarozzo
ludovica.matarozzo@
beauxartsdemarseille.fr

Professeur·e·s : artistes et designeur·euse·s

Pierre-Louis Albert
pierre-louis.albert@ifamm.fr

Max Armengaud
max.armengaud@
beauxartsdemarseille.fr

Simon Asencio
simon.asencio@
beauxartsdemarseille.fr

Marion Balac
marion.balac@
beauxartsdemarseille.fr

Dominik Barbier
dominik.barbier@
beauxartsdemarseille.fr

Agathe Bastide
agathe.bastide@
beauxartsdemarseille.fr

Christophe Berdaguer
christophe.berdaguer@
beauxartsdemarseille.fr

Pierre-Laurent Cassière
pierre-laurent.cassiere@
beauxartsdemarseille.fr

Stéphanie Cherpin
stephanie.cherpin@
beauxartsdemarseille.fr

Andrea De Chirico
andrea.dechirico@
beauxartsdemarseille.fr

Sylvain Deleneuville
sylvain.deleneuville@
beauxartsdemarseille.fr

Lisa Duroux
lisa.duroux@
beauxartsdemarseille.fr

Jérôme Duval
jerome.duval@
beauxartsdemarseille.fr

Sylvie Fajfrowska
sylvie.fajfrowska@
beauxartsdemarseille.fr

Nicolas Feodoroff
nicolas.feodoroff@
beauxartsdemarseille.fr

Frédéric Frédout
frederic.fredout@
beauxartsdemarseille.fr

Lia Giraud
lia.giraud
@beauxartsdemarseille.fr

Chourouk Hriech
chourouk.hriech@
beauxartsdemarseille.fr

Luc Jeand'heur
luc.jeandheur@
beauxartsdemarseille.fr

Ronan Kerdreux
ronan.kerdreux@
beauxartsdemarseille.fr

Julien Maire
julien.maire@
beauxartsdemarseille.fr

Agnès Martel
agnes.martel@
beauxartsdemarseille.fr

Éric Pasquiou
eric.pasquiou@
beauxartsdemarseille.fr

Frédéric Pradeau
frederic.pradeau@
beauxartsdemarseille.fr

Alain Rivière
alain.riviere@
beauxartsdemarseille.fr

Karine Rougier
karine.rougier@
beauxartsdemarseille.fr

Jean-Claude Ruggirello
jean-claude.ruggirello@
beauxartsdemarseille.fr

Jean-Baptiste Sauvage
jean-baptiste.sauvage@
beauxartsdemarseille.fr

Katharina Schmidt
katharina.schmidt@
beauxartsdemarseille.fr

Designeuse invitée 2023-2024
Lucie Ponard
lucie.ponard@
beauxartsdemarseille.fr

Philosophie, histoire et théorie de l'art et du design, langues vivantes

Rachele Borghi
rachele.borghi@
beauxartsdemarseille.fr

Vanessa Brito
vanessa.brito@
beauxartsdemarseille.fr

Won Jin Choi
wonjin.choi@
beauxartsdemarseille.fr

Philippe Delahautemaison
philippe.delahautemaison@
beauxartsdemarseille.fr

Anna Dezeuze
anna.dezeuze@
beauxartsdemarseille.fr

Frédérique Entrialgo
frederique.entrialgo@
beauxartsdemarseille.fr

Alexandra Gadoni
alexandra.gadoni@
beauxartsdemarseille.fr

Lise Guéhenneux
lise.guehenneux@
beauxartsdemarseille.fr

Nina Leger
nina.leger@
beauxartsdemarseille.fr

Cécile Marie-Castanet
cecile.marie-castanet@
beauxartsdemarseille.fr

Denis Prisset
denis.prisset@
beauxartsdemarseille.fr

Chercheuse associée 2022-2024
Olga Rozenblum
olga.rozenblum@
beauxartsdemarseille.fr

Dennis Tredy
dennis.tredy@
beauxartsdemarseille.fr

Liam Witter
liam.witter@
beauxartsdemarseille.fr

Assistant·e·s d'enseignement

Luisa Ardila Camacho – peinture
luisa.ardila-camacho@
beauxartsdemarseille.fr

Justine Batteux –
édition et design graphique
justine.batteux@
beauxartsdemarseille.fr

Hélène Biesse – photographie
helene.biesse@
beauxartsdemarseille.fr

Laurent Chirié – édition
laurent.chirie@
beauxartsdemarseille.fr

Clémence Desbois –
terre, céramique
clemence.desbois@
beauxartsdemarseille.fr

Denise Deutch – vidéo, LoAD
denise.deutch@
beauxartsdemarseille.fr

Elias Kurdy – volume
elias.kurdy@
beauxartsdemarseille.fr

Diane Malatesta – édition,
impression
diane.malatesta@
beauxartsdemarseille.fr

Rémy Marin – bois
remy.marin@
beauxartsdemarseille.fr

Émile Mold – design 3D
emile.mold@
beauxartsdemarseille.fr

Arnaud Jusseaume – bois
arnaud.jusseaume@
beauxartsdemarseille.fr

Vincent Pajot – vidéo, LoAD
vincent.pajot@
beauxartsdemarseille.fr

Christophe Perez – métal
christophe.perez@
beauxartsdemarseille.fr

Anthony Pillette –
fabrication numérique
anthony.pillette@
beauxartsdemarseille.fr

Félix Rossi-Ljunghorn –
modélisation 3D
felix.rossi-ljunghorn@
beauxartsdemarseill.fr

Marta Rueda – sérigraphie
marta.rueda-alzugaray@
beauxartsdemarseille.fr

Olivier Sola – photographie
olivier.sola@
beauxartsdemarseille.fr

Patrick Sommier – son
patrick.sommier@
beauxartsdemarseille.fr

Franca Trovato – PiSOURD
franca.trovato@
beauxartsdemarseille.fr

Gilbert Viale – terre
gilbert.viale@
beauxartsdemarseille.fr

Moniteur·rice·s

Monitrice année 1
Sarah Le Treut
sarah.letreut@
beauxartsdemarseille.fr

Moniteurs régie technique
et accompagnement à la
production :
Victor Giroux,
Mohamed Mokeddem
moniteurs@
beauxartsdemarseille.fr

Moniteur en charge des bonnes
pratiques et de la transition
écologique : Oliver Salway
oliver.salway@
beauxartsdemarseille.fr

Classe préparatoire

Bernard Briançon
bernard.briancon@
beauxartsdemarseille.fr

Françoise Buadas
francoise.buadas@
beauxartsdemarseille.fr

Pierre-Adrien Charpy
pierre-adrien.charpy@
conservatoiredemarseille.fr

Luc Jeand'heur
luc.jeandheur@
beauxartsdemarseille.fr

Arnaud Jusseaume
arnaud.jusseaume@
beauxartsdemarseille.fr

Christine Mahdessian
christine.mahdessian@
beauxartsdemarseille.fr

Diane Malatesta
diane.malatesta@
beauxartsdemarseille.fr

Nicolas Pilard
nicolas.pilard@
beauxartsdemarseille.fr

Karine Santi Weil
karine.santi-weil@
beauxartsdemarseille.fr

Patrick Sommier
patrick.sommier@
beauxartsdemarseille.fr

Dennis Tredy
dennis.tredy@
beauxartsdemarseille.fr

Baptiste Verrey (artiste invité)

Audrey Ziane
audrey.ziane@
beauxartsdemarseille.fr

IFAMM – Institut de formation artistique Marseille Méditerranée

Directrice : Béatrice Simonet
beatrice.simonet@inseamm.fr

Chargée de production :
Garance Pichet
garance.pichet@ifamm.fr

Coordinatrice administrative :
Anthéa Adouane-Vasseur
anthea.adouane-vasseur
@ifamm.fr

Cheffe de projets action
culturelle : Marie Philippe
marie.philippe@ifamm.fr

Options et déroulement des études

Les informations données dans ce livret datent du 19 septembre 2023 et certaines d'entre elles sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année. Les étudiant·e·s seront informé·e·s de tout changement par les services concernés et, dans la mesure du possible, la version numérique disponible en ligne sera gardée à jour.

Les textes sont rédigés en écriture inclusive : utilisation du point médian et des mots iels (il et elles), elleux (elles et eux) et toustes (toutes et tous).

L'école des Beaux-Arts de Marseille prépare au Diplôme national d'art (DNA – 1er cycle) et au Diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSEP – 2e cycle), diplômes donnant respectivement grade universitaire de licence et de master 2. Les étudiant·e·s peuvent choisir entre deux options, art et design, qui sont détaillées plus bas. Il est important de noter que les deux options ont un socle commun : former des auteur·rice·s artistes ou designeur·euse·s et non des exécutant·e·s. C'est pourquoi la pédagogie n'est pas centrée sur l'apprentissage de technique ni même de savoir-faire mais sur différentes formes pédagogiques rassemblées dans la formule « enseigner la création par la création ». Cela constitue le socle de l'ensemble des activités proposées par l'École, dans les deux options.

Il est enfin nécessaire de rappeler d'emblée que l'admission en second cycle est distincte de la réussite au DNA.

C'est une école publique sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et soutenue par la Ville de Marseille et l'État.
Elle réunit de nombreuses compétences ; artistes, designeur·euse·s, théoricien·ne·s engagé·e·s dans le monde de l'art, technicien·ne·s.
Différents moyens techniques et technologiques sont mis à disposition des étudiant·e·s.
L'École propose un enseignement de l'art et du design ouvert à toute la diversité, y compris pluridisciplinaire, de la création contemporaine.
L'expérimentation personnelle constitue le cœur des enseignements des cursus au sein de l'École.
Ces temps essentiels de production individuelle sont ponctués de plages d'analyse critique avec les enseignant·e·s, notamment lors de rendez-vous individuels. De l'année 2 au M2, des mises en espace et des présentations des productions sont régulièrement organisées.

Les enseignements prennent des formes diversifiées :
Les cours : histoire de l'art, du design, de l'architecture, philosophie et esthétique, langues…
(Il est important de noter que les cours s'articulent avec les autres formes d'enseignement. Ils n'ont pas pour unique objectif la sédimentation d'un savoir académique) :

- les séminaires
- les rendez-vous individuels
- les workshops
- les champs de pratique et d'investigation (CPI)
- les ateliers de recherche et de création (ARC)
- les rencontres
- les journées d'étude
- les colloques
- les conférences…

Attention, l'organisation du temps de travail des enseignant·e·s, professeur·e·s et assistant·e·s fait qu'iels ne sont pas dans l'établissement tous les jours, mais, pour les professeur·e·s, deux jours par semaine chaque semaine, ou bien quatre jours par semaine tous les quinze jours. C'est important à prendre en compte pour organiser les rendez-vous individuels avec elleux (un planning de leur présence est communiqué aux étudiant·e·s en début d'année).

Les semaines sont nommées semaines A, semaines B ou semaines AB. Les semaines A et B sont des semaines de semestres dites ordinaires qui permettent une organisation des emplois du temps cyclique avec des récurrences hebdomadaires ou par quinzaine. Pendant les semaines AB, qui sont des semaines particulières, toustes les enseignant·e·s sont présent·e·s dans l'École. Attention, les quatre semaines A ou B en fin de semestre ont une organisation spécifique. Cette organisation est mentionnée dans l'emploi du temps de l'année remis à la rentrée et sur le calendrier à la fin de ce livret.

Une semaine « workshop » et une semaine « intensive » ponctuent également chaque semestre.

Toutes ces propositions, programmées chaque semestre et mobilisant de nombreux partenaires, constituent une offre variée dont l'étudiant·e doit se saisir pour enrichir ses pratiques artistiques et les nourrir. Ainsi, chaque année les étudiant·e·s ont le choix entre des propositions renouvelées. L'engagement des étudiant·e·s dans ces dispositifs transversaux est évalué par des attributions de crédits.

Les ateliers techniques et technologiques offrent la possibilité d'utiliser un outillage spécialisé sous la responsabilité d'enseignant·e·s qualifié·e·s. Ces ateliers s'étendent à tous les modes de productions sonores et visuelles de l'art et du design : peinture, terre, pratiques numériques, vidéo, photographie, son, impressions, volume (métal, bois, atelier de construction, maquettes / modélisation 3D…).

Intégrée aux écosystèmes de l'art et du design, l'École permet aux étudiant·e·s de se familiariser et de se préparer à la diversité des situations professionnelles des artistes et des designeur·euse·s dans le monde d'aujourd'hui et de demain. L'École considère que **ce parcours de professionnalisation (« Parcours pro »)** commence dès la première année avec des modules professionnalisants au sein du cursus. Il est ponctué de voyages, de stages en France et à l'étranger, de visites et de rencontres. Un programme spécifique mis en œuvre avec des partenaires spécialisés (Documents d'artistes, Dos Mares…) permet d'aller plus loin et de mieux appréhender les problématiques professionnelles, notamment fiscales et sociales, et de constituer des ressources mobilisables après le diplôme. Ce programme est aussi accessible aux diplômé·e·s de l'École pendant plusieurs années.

Un cursus progressif

Les enseignements se dessinent dans une progressivité qui conduit l'étudiant·e à élaborer son projet. Ils sont construits en deux cycles, chacun sanctionné par un diplôme.

Le premier cycle (6 semestres) permet d'acquérir le socle de connaissances, de pratiques et de savoir-faire permettant de fonder solidement un parcours professionnel créatif.

Le deuxième cycle (4 semestres) permet de spécifier ces connaissances et ces pratiques en développant un projet personnel. Son accès fait l'objet d'une procédure d'admission spécifique ouverte aux titulaires du DNA ou sous réserve de son obtention. Le parcours de l'étudiant·e est évalué régulièrement et un point est fait à la fin de chaque semestre. Les unités d'enseignement évoluent de semestre en semestre mais plusieurs regroupements se dégagent :

- la méthodologie et la mise en œuvre des recherches artistiques, notamment à travers les Champs de pratiques et d'investigation (CPI) en premier cycle, les Ateliers de recherche et de création (ARC) en deuxième cycle et les workshops qui irriguent les deux cycles ;
- les enseignements théoriques et de langue étrangère ;
- la présentation régulière des productions de l'étudiant·e qui donne lieu à une évaluation collégiale semestrielle.

DIPLÔME CONFÉRANT GRADE DE MASTER CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

5

DNSEP BAC+5
(grade : master 2)
Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique
Options ART ou DESIGN

M2

4

Séjour d'étude à l'étranger (S8)
options art et design

M1

× Deuxième cycle

Commission d'admission en deuxième cycle

DIPLÔME CONFÉRANT GRADE DE LICENCE CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

3

DNA BAC+3
(grade : licence)
Diplôme National d'Art
Options ART ou DESIGN

CEAP
Certificat d'études d'arts plastiques

2

Séjour d'étude à l'étranger (S4)
option art

Choix de l'option ART ou DESIGN

1

Première année commune à tous·tes les étudiant·e·s

× Premier cycle

Concours d'entrée

Année 1

L'année 1 est une année commune à toustes les étudiant·e·s, à l'issue de laquelle s'effectue le choix de l'option art et design, pour la suite du cursus. Les étudiant·e·s sont donc conduit·e·s à suivre avec assiduité les différents cours théoriques, à expérimenter toute la variété des approches techniques et pratiques et à se saisir des savoir-faire qui s'offrent à elleux au sein de l'École.

C'est aussi une année d'initiation au fonctionnement spécifique d'une école d'art et de design, qui diffère de celui d'un lycée ou d'une université, notamment par la part importante d'autonomie qu'elle offre aux étudiant·e·s et l'engagement qu'elle nécessite. Pour que cette autonomie soit comprise et leur permette de construire un parcours fructueux, une grande attention est portée dès la première année à l'engagement des étudiant·e·s dans l'ensemble des propositions pédagogiques ainsi que dans la vie quotidienne de l'École. Iels doivent construire cette autonomie en se saisissant pleinement de toutes les ressources qui leur sont proposées.

L'année s'organise autour de 3 groupes d'enseignements :

Initiation aux techniques et aux pratiques artistiques
Ces enseignements ont pour objectif d'accompagner la découverte de nombreux champs des arts plastiques. Ils s'organisent autour des deux domaines d'enseignement de l'École : l'art et le design.

Les modules obligatoires ou choisis :

Volume, image fixe et en mouvement, son, design, outils méthodologiques… sont abordés au fil de l'année sous forme de modules (à la durée variant d'une demi-journée à trois jours) proposant la découverte d'un medium, l'apprentissage d'un savoir-faire, une expérience collective, etc.

Durant le premier semestre, l'accent est mis sur la prise en main technique et des propositions collectives de travail, pour ensuite au second semestre pouvoir s'engager dans des expérimentations plus personnelles, tout en poursuivant ce qui a été posé précédemment. Certains des modules obligatoires sont des initiations à des savoir-faire fondamentaux ou accompagnent la professionnalisation.

En plus des modules obligatoires, l'étudiant·e est tenu·e de suivre un nombre minimum de modules choisis. Entre modules obligatoires et choisis, l'étudiant·e construit et complète son parcours d'apprentissage, tout en aménageant ses temps de travail en autonomie.

Les cours de « représentation » :
Obligatoires et hors modules, ils donnent régulièrement lieu à un enseignement spécifique.

Histoire, théorie des arts et langue étrangère
Outre l'enseignement de l'anglais ou du français langue étrangère pour les étudiant·e·s de langue étrangère, qui visent une mise en pratique professionnelle en phase avec la formation, les cours théoriques ciblent la consolidation des connaissances fondamentales de l'histoire de l'art et une initiation aux théories de l'art ainsi qu'à l'esthétique. Ils sont complétés par des cycles de conférences, des voyages d'études et des rencontres avec des personnalités extérieures.

Évaluation du travail plastique et théorique
Le parcours de l'étudiant·e mêle interactions collectives, apprentissages pratiques et théoriques ainsi que l'amorce d'une pratique personnelle via l'expérimentation.

À la fin de chaque semestre, une évaluation collégiale porte sur la présentation des travaux de l'étudiant·e. À l'issue de cette présentation, une réunion de bilan semestriel examine la progression du travail, l'engagement de l'étudiant·e dans l'École ainsi que la qualité de la recherche et de la production.

La présentation des travaux au semestre 2 s'accompagne d'une présentation du Journal de bord / Chroniques, dans lequel l'étudiant·e précise des premières intentions. La préparation de ce journal de bord s'organise sous forme de plusieurs temps de travail qui regroupent les interventions d'un grand nombre d'enseignant·e·s. Cet exercice engage l'étudiant·e dans la prise en main des pratiques de documentation, des outils numériques d'édition et d'une prise de parole autonome. C'est la première étape du « Parcours de l'écrit » qui sera suivi au sein de l'École pendant les 3 ou 5 années que dureront les études.

Au terme du semestre 2, l'équipe pédagogique propose ou non un passage en année supérieure. Les étudiant·e·s qui ne sont pas autorisé·e·s à passer en année 2 ne sont pas admis·es à redoubler à l'École, sauf dérogation exceptionnelle dûment motivée.

Option art

L'objectif premier des études est de donner à l'étudiant·e une formation artistique et intellectuelle lui permettant de développer par la suite un parcours artistique, en prenant en compte la diversité des situations professionnelles des artistes aujourd'hui. L'option conjugue apprentissages techniques et approches théoriques, qui croisent et enrichissent les explorations artistiques de l'étudiant·e.
Le parcours proposé est un parcours d'émancipation artistique et intellectuelle devant aboutir à une autonomie de la production.
La philosophie, l'histoire de l'art, les pratiques d'analyse critique offrent tout au long du cursus des perspectives capables d'étayer des intuitions, des actes artistiques et permettent de situer le travail de l'étudiant·e au sein de la création contemporaine. La formation n'exclut aucun des champs très variés de la création plastique.

Les études sont organisées en trois étapes :

La première année est commune à l'option art et à l'option design.

La suite du premier cycle (années 2 et 3), conduit l'étudiant·e à choisir sa ou ses pratiques. Ces deux années sont structurées par des « Champs de pratiques et d'investigation » (CPI), qui articulent théorie et pratique autour d'un socle élargi de connaissances et de savoir-faire ancrés dans la création contemporaine.
Une progressivité de semestre en semestre est assurée par un mouvement d'approfondissements et de focalisations qui va amener les étudiant·e·s à construire un socle solide de connaissances et de compétences nécessaires à l'élaboration d'un parcours professionnel dans les champs de la création.

En année 3, un groupe de suivi formé de plusieurs professeur·e·s rencontre les étudiant·e·s une fois par quinzaine pour accompagner collégialement le développement des projets et la préparation du diplôme.

Le premier cycle est sanctionné par le Diplôme National d'Art (DNA).

L'accès au deuxième cycle est soumis à une commission d'admission distincte qui examine les candidatures des étudiant·e·s de l'École mais aussi les candidatures d'étudiant·e·s d'autres écoles avant le DNA. Seul·e·s les titulaires du DNA sont admis·es définitivement. Ces candidatures doivent être formalisées selon le règlement en vigueur.

Le deuxième cycle aboutit au DNSEP en fin d'année M2.

Les étudiant·e·s sont accompagné·e·s par une équipe d'enseignant·e·s dédiée et coordonnée.

Les étudiant·e·s sont convié·e·s à plusieurs formes de travail collectif telles que les « situations d'essais » pendant lesquelles l'analyse critique est partagée par les étudiant·e·s et les professeur·e·s. L'engagement du travail de chaque étudiant·e éclot dans un format, c'est-à-dire une construction chaque fois inédite dont la complexité inhérente peut se partager, ou tout au moins se discuter, s'affirmer, s'imposer…

Option design

L'option design des Beaux-Arts de Marseille propose une formation à la fois ouverte et engagée de la pratique du design, qui assume sans équivoque la diversité de cette discipline. En dehors de toute intention d'hyperspécialisation, son objectif est non seulement de former des designeur·euse·s qui maîtrisent les savoir-faire, les techniques et les méthodes ancrés dans une réalité professionnelle toujours plus exigeante, mais, qui savent aussi et surtout s'adapter à l'évolution permanente de cette réalité tout en affirmant et en cultivant une démarche d'auteur·rice, autonome. Apprendre à apprendre, à désapprendre, à comprendre le contexte d'une commande, les enjeux d'un projet afin d'y développer une réponse qui repose sur l'exercice d'une pensée accompagnée des outils et des techniques adéquats.

L'option design des Beaux-Arts de Marseille s'intéresse aux espaces de l'activité humaine, aux espaces de la vie, depuis la sphère privée jusqu'à l'espace de la ville et sa dimension publique.

Aux Beaux-Arts de Marseille, deux types de design sont étudiés :

Design d'objet et son écosystème
Objets pour l'espace public et privé, mobilier domestique et pour l'espace public, matériaux et matériaux biosourcés, assemblage…

Design d'espace
Espaces intérieurs, extérieurs, commerciaux, publics ou privés, scénographie, muséographie, territoire, espace social et urbain…
L'option travaille sur les espaces et les objets, matériels et immatériels, dans le sens le plus large possible, tout en prenant en compte les enjeux culturels, éthiques et sociétaux.

Les espaces de la vie s'étendent de la sphère privée et intime, introspective peut-être, jusqu'à la sphère publique, complexe, extravertie et contradictoire. Proposer, produire une pensée, un objet, un espace réel ou virtuel n'est pas innocent et indemne de toute conscience éthique, politique, environnementale.
La rencontre et la prise en compte de l'autre, le dialogue et la complémentarité avec l'autre sont des passages et des moments excitants dans la fabrication du projet. Savoir écouter, parler un même langage en gardant sa singularité d'auteur·rice est un des enjeux fondamentaux de la formation, qui met l'accent sur le développement d'une démarche et d'un langage personnels.

L'enseignement suit et accompagne cette progressivité et cette complexification des contextes. De la sphère privée et intime de la chambre à la complexité rugueuse de l'espace public. Dans cette progression, les préoccupations esthétiques, éthiques, prospectives et environnementales sont toujours présentes et prépondérantes.

L'objectif est de développer le langage et le positionnement singulier de l'étudiant·e pour lui permettre de s'épanouir, de faire un design d'auteur·rice.

L'enseignement au sein d'une école d'art et de design est axé sur le projet. Tous les enseignements tendent vers ce but en aidant les étudiant·e·s à révéler et à développer leur capacité à penser, projeter et réaliser un travail qui soit en phase avec les réalités artistiques, sociales et économiques du monde contemporain.

Il n'y a plus de modèles à reproduire, mais des leçons à tirer des expériences et réalisations passées, par la connaissance et l'analyse de celles-ci. L'enseignement est alors pensé comme un aller-retour incessant entre la pratique plastique, l'expérimentation formelle et matérielle et la connaissance et recherche historique et théorique. Centrer l'enseignement sur le projet suppose de mettre l'étudiant·e en situation de réponse à une sollicitation à laquelle iel doit réagir en faisant état de la mise en place d'une méthodologie personnelle, en phase avec les contraintes données.

Pour atteindre cet objectif, trois situations de travail sont proposées :

Le travail en atelier, avec une périodicité régulière et une temporalité longue, qui permet d'acquérir les outils spécifiques à la pratique du projet, et qui laisse le temps d'expérimenter avec tout medium, de tirer une leçon de ces expérimentations, et aussi de se confronter aux autres. Les ateliers techniques de l'École — bois, métal, terre, céramique, gravure, impression, sérigraphie, photographie, infographie, vidéo, LoAD — permettent aux étudiant·e·s de découvrir de nombreux modes de production.

Le travail en situation de workshop, événement fort et exceptionnel dans le déroulement du cursus. C'est un temps d'enseignement et de production tendu, compact, qui oblige à la prise de décision rapide et qui permet à l'étudiant·e de vérifier la pertinence de sa méthodologie ou de découvrir de façon intense un matériau, une technologie. Les workshops sont souvent dirigés par une personnalité extérieure à l'École, invitée par l'équipe pédagogique. C'est donc aussi l'occasion pour l'étudiant·e de découvrir le processus de création d'un·e professionnel·le actif·ive sur la scène contemporaine.
Le·la designeur·euse n'est pas un·e créateur·rice solitaire, iel est amené·e à travailler en relation avec d'autres intervenant·e·s de différents domaines. Le workshop est aussi un moment de préfiguration de cette situation professionnelle, qu'il soit organisé en collaboration avec d'autres écoles ou avec des entreprises.

La connaissance historique, sociologique, culturelle du champ dans lequel s'exerce l'activité du·de la designeur·euse. Ce sont, outre les cours dédiés, des interventions ponctuelles pendant le temps de l'atelier, au cours desquelles un point particulier de l'histoire de l'art, de l'architecture… est exposé.

Le fonctionnement des crédits « ECTS »

L' « European Credits Transfer System » (ECTS) est un système européen d'acquisition de points qui permet une reconnaissance et un transfert des crédits obtenus dans un établissement vers d'autres établissements d'enseignement supérieur de la Communauté européenne.

Il a été mis en place dans le cadre du Processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe, dit « Processus de Bologne » pour faciliter la reconnaissance des diplômes entre les pays d'Europe et donc la mobilité des étudiant·e·s et des jeunes diplômé·e·s en Europe, mais aussi d'un établissement à un autre et d'un cursus à un autre au sein d'un même pays.

La mise en place de ce système s'est accompagnée d'une politique d'harmonisation des cycles d'études après le baccalauréat (3/5/8 ans), appelée en France « LMD » (Licence/Master/Doctorat). L'École délivre des diplômes donnant grade de licence et de master 2.

Le calcul et la validation des crédits ECTS sont effectués par semestre :
30 crédits par étudiant·e doivent être acquis pour chaque semestre d'étude. Le calcul est cumulatif : ainsi, pour obtenir une licence (3 années d'études), un·e étudiant·e doit valider 180 crédits.
Un master 2 (2 années d'études) représente 120 crédits, en plus des 180 obtenus, ou reconnus comme obtenus par équivalence, auparavant.

Un crédit équivaut à une somme de travail de l'étudiant·e estimée entre 20 et 30 heures (ces heures comprennent les heures de cours ou d'ateliers encadrées par des professeur·e·s, mais aussi le travail personnel de l'étudiant·e dans et/ou hors de l'École). Les fiches récapitulatives des enseignements par année précisent le nombre de crédits attribués à chaque unité d'enseignement (fournies en tiré à part). Sur la fiche individuelle d'évaluation de l'étudiant·e apparaît, en complément, une appréciation qualitative du travail du semestre.

Les modalités d'évaluation et d'attribution des crédits aux Beaux-Arts de Marseille

Deux grands types d'évaluation coexistent au sein de l'École :

Un contrôle continu, assuré par les enseignant·e·s responsables des différentes unités d'enseignement (cours, ateliers, séminaires, workshops, CPI, ARC). Ces évaluations reposent sur des modalités variées — devoirs écrits, entretiens individuels, travaux collectifs, contrôle de l'assiduité, etc. — qui sont précisées dans les fiches de présentation de chaque enseignement.

Une présentation des travaux devant une équipe d'évaluation qui évalue collégialement la pertinence et la qualité de la production du semestre. C'est à l'issue de cette présentation semestrielle qu'a lieu la réunion de bilan au cours de laquelle les crédits sont reconnus comme obtenus ou pas par l'étudiant·e.

La présentation semestrielle des travaux
La présentation des travaux du semestre constitue un moment fort de l'enseignement qui vient compléter l'évaluation effectuée par contrôle continu et qui mesure et analyse le parcours engagé. L'entretien avec l'étudiant·e autour de la présentation de ses travaux permet d'évaluer la qualité de ses réalisations plastiques, leur articulation avec une maîtrise théorique et leur ancrage dans la création contemporaine, mais aussi de l'interroger sur les diverses expériences pédagogiques et artistiques qui ont ponctué son semestre : stages, workshops, rendez-vous individuels, conférences, voyages, etc.

Pour les présentations semestrielles des étudiant·e·s, l'ordre de passage est fixé par les professeur·e·s coordinateur·rice·s de l'année et transmis aux chargées de suivi pédagogique une semaine, au plus tard, avant la présentation. Les présentations semestrielles sont ouvertes aux autres étudiant·e·s et au personnel : il leur est ainsi conseillé, notamment en année initiale, de les suivre afin de mieux comprendre le fonctionnement pédagogique ainsi que les enjeux des options art et design.

Les crédits du semestre sont reconnus comme obtenus ou pas par l'étudiant·e lors de la réunion de bilan qui rassemble les président·e·s de chaque équipe d'évaluation en présence des étudiant·e·s délégué·e·s qui auraient au préalable reçu toute demande particulière de la part d'un·e étudiant·e. Ces équipes sont constituées par la directrice de l'École ou son·sa représentant·e. La directrice accompagne les coordinateur·rice·s et les équipes d'évaluation et valide ce travail collégial.

L'articulation des deux types d'évaluation (continue et semestrielle) permet une lecture qualitative et individualisée du parcours de l'étudiant·e, qui se traduit dans sa fiche d'évaluation semestrielle.

Aux semestres 6 du premier cycle et 4 du deuxième cycle, les crédits attribués par le jury lors du passage du diplôme (15 au DNA, 30 au DNSEP) constituent un troisième niveau d'évaluation.

L'échelle d'appréciation de l'École :

A	Excellent
B	Très bien
C	Bien
D	Satisfaisant
E	Passable
FX	Insuffisant
F	Travail non rendu

Au sein des unités d'enseignement, dans chaque unité de cours (cours, Ateliers, suivi de mémoire…), les crédits sont obtenus ou refusés en totalité ; ils sont dits « insécables ». L'appréciation minimum de E (passable) est requise pour l'obtention des crédits.

Contrat d'études et assiduité
La présence à l'ensemble des cours est obligatoire à tout niveau d'études, ainsi que la participation active à la vie pédagogique de l'École.
En s'inscrivant aux Beaux-Arts de Marseille, les étudiant·e·s s'y engagent formellement.
Cet engagement est aussi la contrepartie demandée à l'effort consenti par la puissance publique pour offrir et garantir un enseignement de qualité pour des droits d'inscription abordables. On peut évaluer le coût d'une année à l'École pour un·e étudiant·e à plus de 10 000 euros.

Les étudiant·e·s boursier·ière·s ont, comme les autres, une obligation de présence aux cours et ateliers. En cas d'abandon, l'École est tenue de prévenir le CROUS, qui pourra suspendre la bourse.

Quinze jours après la rentrée, les inscriptions pédagogiques sont finalisées pour l'ensemble des étudiant·e·s. Chaque étudiant·e doit se présenter à son bureau de suivi pédagogique afin de signer son contrat d'études où sont précisés le cas échéant ses choix de workshops, de Champs de pratiques et d'investigation (CPI), d'atelier ou Atelier de recherche et de création (ARC), de son champ d'activité du dispositif « Faire École – Luminy ».

Le contrat d'études est cosigné par l'étudiant·e et la directrice. Toute modification en cours d'année doit donc obligatoirement être validée par les coordinateur·rice·s concerné·e·s et signalée aux chargées de suivi pédagogique. La fiche d'évaluation semestrielle de l'étudiant·e est en effet établie à partir de ce contrat : elle est ainsi propre à chaque étudiant·e et reflète ses choix et son parcours individuel de formation.
C'est un document qui joue un rôle important dans le déroulement des études et il convient donc d'y être particulièrement attentif·ive. Toute absence pour raisons de santé, familiales ou autre doit être justifiée. En dehors de ces cas particuliers et au-delà de plusieurs absences à un même enseignement, les crédits concernés ne seront pas validés et l'étudiant·e s'expose à des sanctions.

Cf. règlement intérieur :
La présence et la ponctualité à tous les cours obligatoires et aux invitations de l'équipe pédagogique sont indispensables. Les absences répétées, sans motif valable, peuvent entraîner l'exclusion. Les redoublant·e·s ne sont aucunement dispensé·e·s de ces obligations. Le travail personnel implique une présence dans les ateliers et ateliers techniques de l'établissement. Tout travail personnel réalisé en dehors du site de l'École doit s'intégrer dans un projet d'étude et de recherche discuté avec des enseignant·e·s.

Calcul et échéances des ECTS

Le nombre maximum de crédits pouvant être obtenus par semestre est de 30. Ces crédits se répartissent entre différents modules d'enseignement.

Le passage de l'étudiant·e en semestre supérieur est subordonné à l'obtention d'au moins 24 crédits européens à l'exception du passage au semestre 3, qui nécessite l'obtention de 60 crédits, du passage dans le courant du semestre 6, pour permettre la diplômabilité (165 crédits) et du passage au semestre 4 du deuxième cycle, qui nécessite l'obtention de 270 crédits (180 crédits pour un 1er cycle + 90 crédits au 2e cycle).

Tous les crédits correspondant à un cycle, hormis les crédits attachés aux épreuves du diplôme, sont validés avant la présentation de ce diplôme. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite des épreuves du diplôme.

Passage en année supérieure

Année 1
Deux réunions d'évaluation et de bilan à l'issue des semestres 1 et 2 permettent de mesurer le parcours engagé par l'étudiant·e, de l'analyser et de lui faire part des évaluations de son travail. À cette fin, une appréciation écrite accompagnée du nombre de crédits obtenus est communiquée à chaque étudiant·e sur son relevé semestriel. L'obtention de 60 crédits sans exception sur les semestres 1 et 2 est obligatoire pour le passage en année 2. Le redoublement n'est pas autorisé dans l'École sauf dérogation dûment motivée.

Année 2 (semestres 3 et 4)
L'obtention d'un minimum de 84 crédits est requise au semestre 3 pour le passage en semestre 4 et entre 114 à 120 crédits au semestre 4 pour le passage en année 3 (semestre 5).

L'étudiant·e disposant de 120 crédits européens à l'issue des quatre premiers semestres, quel que soit le cursus choisi, obtient le certificat d'études d'arts plastiques délivré réglementairement par l'établissement.

Année 3 (semestres 5 et 6)
Le passage du semestre 5 au semestre 6 nécessite l'obtention de 150 crédits. Au semestre 6, 15 crédits doivent être obtenus et sont reconnus lors de la réunion d'évaluation et de bilan et 15 crédits sont délivrés lors de l'obtention du DNA.

Admission en 2e cycle
L'ensemble des 180 crédits et le DNA (ou un diplôme reconnu par équivalence) sont requis pour une admission en 2e cycle. Les candidatures sont examinées par une commission d'admission spécifiquement constituée parmi les enseignant·e·s de l'École. Cette commission étudie aussi des candidatures des autres écoles. Tout refus est motivé.

Année M1 (semestres 1 et 2)
L'obtention de 54 à 60 crédits (234 à 240 crédits cumulés) est requise au semestre 2 pour le passage en année M2.

Année M2 (semestres 3 et 4)
L'obtention de 90 crédits (270 crédits cumulés) est requise pour le passage au semestre 4. Les 30 crédits du semestre 4 sont attribués en totalité lors du passage du diplôme : 25 crédits pour l'épreuve plastique et 5 crédits pour le mémoire.

Rattrapages

Il n'existe aucune possibilité de rattrapage entre les années 1 et 2 (l'obtention de 60 crédits est requise pour intégrer le S3). Dans tous les autres cas, les crédits manquants en fin de semestre doivent obligatoirement être rattrapés lors du semestre suivant. (Il peut manquer seulement 6 crédits en fin de S3 ou S4 en premier cycle. Il peut manquer seulement 6 crédits en fin de S1 ou S2 du deuxième cycle. *Voir la section précédente pour les détails.*)

Pour le rattrapage en question, voir les modalités proposées par l'enseignant·e concerné·e : cela peut se présenter sous la forme d'un seul rattrapage organisé pour chaque enseignement/atelier/unité de cours, où l'étudiant·e n'ayant pas obtenu le ou les crédits en question est tenu·e de se présenter, ou sous la forme d'un travail individuel à rendre. Seul·e l'étudiant·e ayant régulièrement suivi l'enseignement/atelier/unité de cours en question est autorisé·e à se présenter au rattrapage. Au-delà de deux absences non justifiées par semestre, l'enseignant·e n'est pas tenu·e de proposer un rattrapage.
Attention : dans ce dernier cas, l'étudiant·e ne pourrait pas continuer dans le cursus.

Redoublements
La réunion de bilan des semestres S2, S4, et S6 du premier cycle, et S2 et S3 du deuxième cycle, constituée par les président·e·s des équipes d'évaluation et présidée par la directrice ou son·sa représentant·e, fait le point sur le nombre de crédits obtenus par l'étudiant·e et statue, le cas échéant, sur les possibilités de redoublement.

L'année 1 est une année probatoire, dans la mesure où l'étudiant·e y fait le constat de ses aptitudes et de ses appétences à s'engager dans un cursus d'enseignement supérieur de la création de plusieurs années. C'est en ce sens que les redoublements ne peuvent être effectués que par dérogation dûment motivée.

En années 3 du premier cycle et 2 du deuxième cycle, les étudiant·e·s autorisé·e·s à présenter le diplôme, mais n'obtenant pas tous les crédits attachés aux épreuves de diplôme, peuvent redoubler dans l'établissement.

Dans les autres cas, **seul·e·s les étudiant·e·s ayant fait preuve d'une présence et d'un engagement réguliers dans l'École pourront être admis·es à redoubler.**

L'année de redoublement nécessite aussi une présence et un engagement constant de l'étudiant·e, et ce, quel que soit le nombre de crédits déjà obtenus l'année précédente. Sauf cas exceptionnel (raison de santé, par exemple) et sur décision de la direction après avis de l'équipe pédagogique, il n'est pas possible de rester dans l'École plus de 4 années universitaires pour un premier cycle et plus de 3 années universitaires pour un second cycle. Ainsi, un seul redoublement par cycle est autorisé. Il n'est donc pas possible de « tripler » une année.

Changement d'option en cours de cursus
L'année 1 est une année tronc commun.
En année 2, l'étudiant.e entre dans l'option de son choix (art ou design). Si l'étudiant·e en année 2 se rend compte d'une erreur d'orientation, iel peut faire la demande auprès des coordinateur·rice·s de son année pour changer d'option à la fin du S3. Si les coordinateur·rice·s des deux options sont d'accord et explicitent cet accord par écrit, l'étudiant·e peut changer d'option. Il est exclu de changer d'option à tout autre moment du cursus, cycle 1 ou cycle 2, sans passer une commission d'admission en cours du cursus ou d'admission en deuxième cycle (auquel cas les frais d'inscription à la commission ne sont pas appliqués).

Admission en 2e cycle

L'accès au 2e cycle s'effectue au semestre 6, sur candidature formalisée et motivée.
Elle est examinée par une commission d'admission spécifiquement constituée, qui examine aussi des candidatures extérieures à l'École. Les attendus de cette candidature sont explicités par l'équipe de coordination de l'année 3 en se référant au règlement en vigueur.

Si l'avis de la commission est positif, l'admission définitive est conditionnée à la réussite au DNA. Les étudiant·e·s peuvent, de la même manière, concourir à l'accès dans d'autres écoles (un accord ou un refus de la commission ne valant que pour notre École).

La capacité des étudiant·e·s à poursuivre des études en 2e cycle est évaluée sur la base des résultats obtenus en 1er cycle, de la motivation, du dossier artistique et d'un entretien (voir le règlement en vigueur chaque année pour les détails).

Si mise à jour du règlement, une communication sera faite après validation en CERVE.

La commission d'admission en 2e cycle se réunira les 2 et 3 avril 2024.

Les diplômes : modalités d'attribution

DNA | Diplôme national d'art

Option art et option design, à l'issue de l'année 3 (diplôme inscrit au niveau 6 du Répertoire national des certifications professionnelles – RNCP 29320) Diplôme conférant grade de licence

Seul·e·s les étudiant·e·s ayant acquis 165 crédits sont autorisé·e·s à se présenter aux épreuves du DNA.

Les épreuves du DNA consistent en un entretien avec un jury comprenant la présentation par l'étudiant·e d'un projet plastique accompagné par une sélection de travaux plastiques et d'un document écrit (rapport de diplôme) sélectionné parmi ceux réalisés pendant les semestres 5 et 6.

Les épreuves durent 30 minutes (hors délibération du jury).

Les dossiers pédagogiques des candidat·e·s sont à la disposition du jury pour une éventuelle consultation.

15 crédits sont attribués au moment du passage et de la réussite du diplôme.

Le jury de DNA est constitué de trois membres :

- deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement
- un·e enseignant·e de l'établissement

L'un·e des membres du jury est un·e représentant·e des enseignant·e·s en sciences humaines. Le jury du Diplôme national d'art est nommé par le directeur général de l'établissement. La·le président·e du jury est désigné·e par le directeur général de l'établissement parmi les personnalités qualifiées. Des suppléant·e·s sont nommé·e·s dans les mêmes conditions. Le jury de Diplôme national d'art se réunit valablement si les trois membres sont présent·e·s. Les décisions sont prises à la majorité absolue.
La décision du jury est souveraine.

Critères nationaux d'évaluation du DNA :

- présentation formelle et critique des travaux ;
- pertinence du parcours et des recherches liées aux travaux ;
- contextualisation du travail (justesse et diversité des références) ;
- qualité des réalisations

Aucun·e candidat·e ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves du DNA.

DNSEP | Diplôme national supérieur d'expression plastique

Option art et option design, à l'issue de l'année M2 (diplôme inscrit au niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles – RNCP 36752)

Diplôme conférant grade de master 2

Seul·e·s les étudiant·e·s ayant acquis 90 crédits (270 crédits cumulés) au semestre 3 du cycle sont autorisé·e·s à se présenter aux épreuves du DNSEP.

Les épreuves du DNSEP consistent en :

- la soutenance d'un mémoire d'une durée de 20 minutes ;
- la présentation et la soutenance d'un projet plastique ou de design personnel d'une durée de 40 minutes

Le jury de DNSEP est composé de cinq membres :

- quatre personnalités qualifiées extérieures à l'établissement ;
- un·e représentant·e de l'École choisi·e parmi les enseignant·e·s

Le jury est nommé par le directeur général de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Le·la président·e est choisi·e parmi les personnalités qualifiées.

Le jury de soutenance du mémoire comprend le·la représentant·e de l'École et l'une des quatre personnalités qualifiées. Il est présidé par un·e docteur·e. Pour chacun·e des membres titulaires, un·e suppléant·e est désigné·e dans les mêmes conditions.

L'évaluation du mémoire porte notamment sur :

- la délimitation et déploiement du sujet
- l'adéquation de la forme éditoriale au sujet
- la qualité du travail rédactionnel
- la justesse des références et de leur articulation au propos
- la qualité de l'entretien avec le jury

À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury établit un rapport écrit qui est communiqué aux autres membres. L'ensemble du jury de Diplôme national supérieur d'expression plastique assiste à la présentation du travail artistique.

Il délibère ensuite sur l'attribution du Diplôme national supérieur d'expression plastique en tenant compte du rapport établi par le jury de soutenance du mémoire. Il délivre les crédits correspondant au travail plastique (25 crédits) et au mémoire (5 crédits).
La décision du jury est souveraine.

Critères nationaux d'évaluation du DNSEP :

- présentation formelle et critique du projet ;
- élaboration du projet et processus de la recherche ;
- positionnement du travail (pertinence des références, et de l'articulation des connaissances, niveau de conceptualisation) ;
- qualité des productions

Aucun·e candidat·e ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves du DNSEP.

Au fil de son cursus dans l'École, l'étudiant·e est confronté·e à plusieurs types d'unités d'enseignement et d'unités de cours qui les composent :

- les Champs de pratiques et d'investigation (CPI), dans lesquels iel déploie son travail plastique (en années 2 et 3) ;
- les enseignements théoriques ;
- les Ateliers de recherche et de création (ARC) en deuxième cycle (M1/M2) et les séminaires ;
- les conférences et les rencontres ;
- les workshops, souvent avec des intervenant·e·s extérieur·e·s ;
- l'accompagnement du Journal de bord / Chroniques, du rapport de diplôme pour le DNA et du mémoire pour le DNSEP ;
- les voyages pédagogiques.

Mais, au cœur de l'enseignement des Beaux-Arts, se situe le travail individuel de création.

Le travail individuel de création

C'est le travail individuel de création de l'étudiant·e qui constitue le socle du cursus au sein de l'École, en art comme en design. Les expérimentations successives modèlent le projet dans une interaction constante avec les enseignant·e·s. Questions formelles, techniques, matériologiques, choix de médium et de supports, construction culturelle et théorique de l'origine du projet et des familles de références : ces interactions sont le gage de la réussite. Il est donc indispensable de travailler dans l'École et de solliciter assidument les enseignant·e·s.

En année 1, toute l'année est ponctuée par des modules d'enseignement qui permettent de découvrir tous les champs de la création enseignés à l'École. Les étudiant·e·s sont par ailleurs encouragé·e·s à solliciter l'équipe enseignante pour de premiers rendez-vous autour du travail personnel, pendant les semaines dédiées à la production personnelle.

Aux semestres 3, 4 et 5 l'étudiant·e choisit un certain nombre de Champs de pratiques et d'investigation qui apparaissent dans son contrat d'études, avant de se concentrer sur la préparation du DNA au semestre 6.

Lors du deuxième cycle, l'étudiant·e entre dans la construction d'un projet, suivi par une équipe d'une dizaine de professeur·e·s, dont les interventions se partagent entre des entretiens individuels et collectifs, tant dans le suivi du travail de création que du mémoire.

Les étudiant·e·s de l'année 2 à l'année M2 de l'option art sont rassemblé·e·s dans des ateliers qui s'organisent autour de 3 pôles :

– **Peinture et dessin**

– **Volume**

– **Média**

Les étudiant·e·s en design partagent un atelier dédié aux activités de l'option.

Les rendez-vous individuels tiennent une place importante durant l'intégralité du cursus. Cette typologie d'échange qui permet d'approfondir des sujets et aspects spécifiques du travail de l'étudiant·e est indispensable pour avancer. Ils se mettent en place à l'initiative de l'étudiant·e, concrétisant une démarche vers l'autonomie.

Les Champs de pratiques et d'investigation – CPI

Les Champs de pratiques et d'investigation constituent un format d'enseignement en années 2 et 3 des options art et design. Ils se définissent par :

- une progressivité de semestre en semestre assurée par un mouvement d'approfondissement et de focalisations successives qui vont amener au DNA les étudiant·e·s au seuil de la phase projet tout en les rassurant sur leur maîtrise ou leur capacité à mobiliser des savoir-faire nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- un ancrage dans la création contemporaine ;
- une articulation précise et nourrie entre théorie et pratique ;
- une invitation à l'ouverture disciplinaire en année 2, par l'acquisition d'un socle élargi de connaissances et savoir-faire, qui prolongent les initiations des modules d'année 1.

Chaque Champ de pratiques et d'investigation regroupe trois à cinq enseignant·e·s et propose une journée d'enseignement par quinzaine pour l'année 2 option art et deux journées (dont le travail individuel de l'étudiant·e) pour l'année 3 option art et pour les années 2 et 3 option design.

Chaque étudiant·e d'année 2 suit deux Champs de pratiques et d'investigation.

En année 3, les étudiant·e·s peuvent continuer à circuler entre plusieurs Champs de pratiques et d'investigation, mais, en art, iels choisissent d'arrimer leur pratique à un seul champ. La programmation spécifique à chaque semestre laisse suffisamment de place à l'accompagnement des projets des étudiant·e·s et à la préparation du diplôme.

Les rendez-vous de coordination sont des temps d'échanges critiques assurant la synthèse des différents champs et un suivi collégial du développement des recherches personnelles des étudiant·e·s. En année 2, ces rendez-vous mettent l'accent sur la construction de méthodologies de recherche, alors qu'en année 3, ils sont davantage centrés sur la mise en espace des travaux et la préparation du diplôme.

Les enseignements théoriques

Les enseignements théoriques ont toute leur place dans la pédagogie de l'École. En première année, ils visent à fournir aux étudiant·e·s un socle de connaissances communes sur l'histoire de l'art et du design et sur les grands courants de l'esthétique. Les cours d'anglais sont remplacés par des cours de français langue étrangère pour les étudiant·e·s non francophones qui ont besoin de renforcer leur niveau de langue.

En premier cycle, les modules d'histoire et théorie des arts et de langue étrangère sont structurés autour de trois à quatre grands cours obligatoires :

- le cours de langue : anglais, français langue étrangère pour les non-bilingues francophones, ou français pour les étudiant·e·s du programme Pisourd ;
- un grand cours d'histoire de l'art, de design et d'architecture occidentaux chronologique en année 1 ; thématique et méthodologique en années 2 et 3 ;
- un cours de philosophie ou de théorie de l'art ;
- un cours de théorie de l'art thématique et ouvert aux champs des sciences humaines et de la littérature.

Les étudiant·e·s de l'option design suivent un cours d'histoire du design.

Il s'agit de permettre aux étudiant·e·s d'acquérir une solide culture artistique et de se familiariser avec les concepts et notions essentiels de la philosophie et des théories de l'art. La perspective historique est complétée par des cours davantage centrés sur l'actualité de l'art et/ou du design.

Des séances d'anglais complètent la formation, avec des méthodologies variées (visites d'ateliers en anglais, analyse filmique en anglais, création d'outils professionnalisants, etc.).

En deuxième cycle, les étudiant·e·s suivent les cours d'anglais (année M1), les conférences, ainsi qu'un cours d'histoire de l'art (années M1 et M2). Mais, l'apport des professeur·e·s de théorie se situe aussi autour de trois types d'enseignement :

- les Ateliers de recherche et de création (ARC) qui constituent l'une des formes d'initiation à la recherche ;
- le cours de méthodologie de l'écriture du mémoire,
- l'accompagnement par les directeur·rice·s de mémoire.

Les Ateliers de recherche et de création – ARC

Les Ateliers de recherche et de création (ARC) sont des unités d'enseignement communes aux options design et art, qui sont proposées de manière transversale à toustes les étudiant·e·s d'années M1 et M2 des deux options.

Leur liste évolue chaque année en fonction des nouveaux projets des professeur·e·s. L'ARC est une des formes de l'initiation à la recherche en deuxième cycle. L'objectif est d'assurer un enseignement théorique et pratique d'un contenu préalablement identifié, développant une intention construite, une méthode, un calendrier.

À ce titre, l'ARC comporte une dimension transversale à la méthodologie de la recherche et la culture générale. Il peut également comporter un enseignement et une expérimentation des techniques.

L'ARC est une forme pédagogique en soi, ne se substituant ni aux cours, ni aux entretiens avec les étudiant·e·s. Il relève d'une démarche transversale, permettant à des enseignant·e·s de définir ensemble un questionnement, une problématique qui leur est propre, sur l'art ou le design et qu'il s'agit de porter et partager avec un groupe d'étudiant·e·s, tant théoriquement que pratiquement. L'ARC peut donner lieu à des invitations extérieures, à un voyage, à des workshops : sa forme, tout en étant très construite, peut être variée d'un projet à un autre. Les ARC donnent lieu à une évaluation et l'attribution de crédits.

Participer aux activités proposées dans le cadre des enseignements

Les rencontres et invitations ponctuelles
L'année universitaire est rythmée par de nombreuses rencontres et temps d'échange avec des artistes-auteur·rice·s, des designeur·euse·s, des professionnel·le·s et théoricien·ne·s du monde de l'art et de la culture, des personnalités engagées et des chercheur·euse·s issu·e·s du domaine des sciences (humaines, sociales et dures).

Ces invitations sont structurées le plus souvent autour de la discussion, centrée sur une pratique artistique, des travaux de recherche ou un engagement. Elles peuvent être directement liées à l'actualité artistique et culturelle (publication d'un ouvrage, exposition récente, etc.) et sont aussi souvent l'occasion de ménager des temps d'échanges privilégiés entre les invité·e·s et les étudiant·e·s autour de leurs propres travaux.

Ces prises de parole et invitations ponctuelles s'inscrivent le plus souvent dans le cadre des cours mais peuvent occasionnellement être ouvertes à l'ensemble des étudiant·e·s et se décliner sous forme de conférences ou de lectures performées.

Les voyages pédagogiques
Ils ponctuent la formation et le cursus des étudiant·e·s à l'École. Ces déplacements permettent aux étudiant·e·s de découvrir des lieux et des événements majeurs de la scène artistique locale, nationale ou internationale : grandes expositions, biennales, foires d'art contemporain et de design. Ces visites, d'une journée à une semaine, proposées et organisées par les enseignant·e·s et le service de la Programmation de l'École, constituent des voyages intégrés dans le cursus, dont le coût est partiellement pris en charge par l'École. Certains workshops ou Ateliers de recherche et création (ARC) peuvent aussi occasionner des voyages lorsque, par exemple, ils sont organisés en partenariat avec des écoles ou des institutions françaises ou étrangères.
Les modalités de participation à ces voyages, notamment les règles de sécurité à respecter, sont précisées dans le règlement intérieur de l'École.

Découvrir et suivre la programmation artistique et culturelle de l'École

Les workshops
Chaque année, l'École propose un nombre conséquent de workshops. Ces temps de travail privilégiés se déploient généralement de manière ponctuelle sur cinq jours mais peuvent occasionnellement s'étendre sur des durées plus longues. Ils sont le plus souvent animés par une ou plusieurs personnes invitées, qu'elles soient artistes ou théoriciennes, sur proposition des enseignant·e·s et peuvent être organisés aussi bien au sein de l'École que hors les murs.
Certains workshops proposent également des temps de travail communs avec des étudiant·e·s inscrit·e·s dans d'autres écoles supérieures d'art ou d'autres formations supérieures.

Privilégiant l'acte créatif et la production de formes, les workshops convoquent techniques, méthodologies et fabrications dans d'autres temporalités, plus courtes et plus denses.
Ils peuvent embrasser tous les champs de la création et par conséquent déborder du strict champ des arts visuels.

Les workshops concernent les étudiant·e·s de l'année 2 à l'année M2 qui s'y inscrivent par intérêt pour le thème proposé et/ou pour l'invité·e qui anime l'atelier. Les étudiant·e·s d'années 2 et 3 doivent obligatoirement prendre part à au moins un workshop au cours de l'année universitaire : cette participation est évaluée et donne lieu à l'attribution de crédits.

Le nombre de participant·e·s est limité selon les workshops et les modalités de participation sont définies pour chacun d'entre eux par les enseignant·e·s référent·e·s : inscription libre ou sur sélection (par lettre de motivation par exemple). Dès lors que l'étudiant·e est inscrit·e à un workshop, iel s'engage à y participer sans condition.

La plupart des workshops donne lieu à une présentation publique du travail en fin d'atelier à destination de toustes les étudiant·e·s et des enseignant·e·s de l'École. Ces restitutions peuvent aussi bien s'organiser dans les murs de l'École (salles d'exposition, patios, salles de cours, LoAD, etc.) qu'en extérieur ou dans des lieux partenaires. Ce moment de restitution peut prendre des formes variées de valorisation et de bilan.
Les workshops sont majoritairement programmés sur deux semaines – l'une au premier semestre et l'autre au second – afin de libérer les étudiant·e·s de leurs enseignements hebdomadaires. Ils constituent un moment fort de réflexion et de création en rupture avec le quotidien de l'École.
Le programme détaillé des workshops proposés est consigné dans un « tiré à part » imprimé et remis à chaque étudiant·e en début d'année universitaire.

Les événements
Les événements de la programmation artistique et culturelle se déploient d'abord au travers d'invitations faites par l'École à une diversité de personnalités investies par les moyens de la création comme de la recherche dans des manières singulières de penser ou de repenser le monde, de le transformer. Qu'elles se déroulent au sein de l'école ou hors les murs, ces invitations, pour l'essentiel ouvertes au public, prennent la forme de conférences, de concerts, d'installations, de projections, etc.

Des invitations à des spectacles, représentations, projections, expositions et autres manifestations peuvent être par ailleurs proposées aux étudiant·e·s de l'École via des accords noués avec des structures partenaires (scènes nationales, musées, centres d'art, centres nationaux de création musicale, lieux de résidence ou festivals).
La plupart de ces invitations se poursuivent par des rencontres entre les étudiant·e·s et les plasticien·ne·s, chorégraphes, compositeur·rice·s, designeur·euse·s, organisées sur les lieux même de travail des artistes : un plateau de danse, un studio d'enregistrement, un atelier, une salle de montage, etc. Ces masterclasses ont vocation à faire découvrir une diversité d'univers et d'outils de travail, et à entrer de manière privilégiée dans le parcours créatif d'un·e artiste.

Les résidences
L'école des Beaux-Arts de Marseille peut accueillir sur son site des artistes et des professionnel·le·s de l'art et du design (commissaires d'exposition, théoricien·ne·s, etc.) en résidence. Qu'elles soient adossées à des plateformes d'accompagnement (type programme PAUSE) ou développées par l'École (comme le *White Mountain College*), ces résidences se déploient sur des durées courtes ou longues. Construits à partir de la pratique ou des recherches théoriques de l'invité·e, ces temps d'accueil ont pour objet de permettre aux résident·e·s de développer un projet personnel en articulation avec les étudiant·e·s et la pédagogie.

S'engager dans la recherche
L'École développe des projets de recherche en art et en design, menés par ses équipes d'enseignant·e·s artistes, designeur·euse·s et théoricien·ne·s, en lien avec des partenaires scientifiques et artistiques (Aix-Marseille Université, École des hautes études en sciences sociales, Mucem, Frac Provence-Alpes-Côte d'Azur, Collège International de Philosophie, etc.).

Si les activités de recherche impulsées et menées par les Beaux-Arts de Marseille irriguent la pédagogie dès la première année, c'est au sein de son deuxième cycle que celles-ci se sont structurées autour de deux axes. D'une part, la sensibilisation des étudiant·e·s, principalement en option design, à la protection des milieux naturels, avec pour finalité d'ancrer ces démarches responsables dans la pratique des designeur·euse·s de demain. D'autre part, une priorité aux entrelacements particulièrement féconds entre sciences humaines et sociales et art (par le prisme notamment d'une histoire de l'art revisitée et relue par les artistes et de questions soulevées par les nouvelles écritures historiographiques et filmiques). Parallèlement à ces projets et programmes de recherche menés en propre, l'École est étroitement associée à des réseaux de recherche inter-écoles comme le réseau Peinture, consacré à la peinture dans tous ses états contemporains et auquel les Beaux-Arts de Marseille sont associés depuis 2016.

Les Ateliers de recherche et création (ARC) proposés en deuxième cycle sont les formats pédagogiques conçus pour accueillir les activités d'initiation à la recherche. Celles-ci peuvent notamment prendre la forme de workshops, d'accrochages ou de publications.

Les activités de recherche proposées par l'École s'incarnent du reste dans des formes plus canoniques. À la différence des colloques et journées d'études qui se déploient autour d'une question théorique sur une ou plusieurs journées, les séminaires constituent une forme plus large d'initiation à la recherche en deuxième cycle.
Les séances d'un séminaire engagent une réflexion d'ordre théorique, sur une problématique donnée. Elles peuvent se déployer pendant une ou plusieurs années universitaires, selon une périodicité mensuelle. Le travail mené dans le cadre de ces séminaires est nourri par une programmation artistique d'invité·e·s. Ils impliquent de la part des étudiant·e·s un travail de recherche et une production écrite ou plastique. Les étudiant·e·s en sont les co-constructeur·rice·s.

Contacts
Maxime Guitton
Responsable de la recherche et de la programmation artistique
T +33 (0)4 91 82 83 28
maxime.guitton@beauxartsdemarseille.fr

Ludovica Matarozzo
Chargée du suivi des événements pédagogiques
ludovica.matarozzo@beauxartsdemarseille.fr

Alice Orefice
Chargée de production
T +33 (0)4 91 82 83 50
alice.orefice@beauxartsdemarseille.fr

Le parcours de l'écrit

Tout au long du cursus, les étudiant·e·s sont amené·e·s à produire des documents écrits très divers, dont la forme comme la finalité s'éloignent des modèles académiques ou des exercices scolaires. Ils préfigurent aussi les formes d'écrits qui seront produits ensuite tout au long de la carrière professionnelle des diplômé·e·s. En outre, l'écrit est aussi une pratique plastique associée à d'autres pratiques, et parfois même autonome.

Ce parcours de l'écrit est important et donne lieu à une évaluation. Les diplômes, à l'issue de la troisième année comme de la cinquième, prennent en considération ces travaux écrits.

Le Journal de bord / Chroniques (année 1)
Ce premier document se veut la synthèse du travail de l'année 1 telle que perçue par l'étudiant·e : apprentissage des pratiques et désirs personnels. Ce journal de bord incite l'étudiant·e à cultiver le goût de la prise de notes, à enregistrer ce qui l'a attiré·e dans les enseignements, à donner sens aux premières investigations plastiques.

Il s'agit d'un document dont l'écriture et la mise en œuvre sollicitent plusieurs types d'enseignements : ateliers d'écriture, formations à la mise en page et aux recherches documentaires, réflexions sur les pratiques d'archivage…

Cette année le journal évolue en Chroniques, mixant travail individuel et collectif.

Le rapport de diplôme / « le document écrit » (année 3)
Le rapport de diplôme est un exercice rédigé accompagnant le diplôme. Bien que son aspect et sa mise en forme reliée soient importants, c'est d'abord un travail d'observation et de prise de recul vis-à-vis de la pratique, un travail sur le travail, comportant un texte à propos de la création plastique de l'étudiant·e.

Cet écrit peut par exemple : présenter la démarche générale, son évolution ; proposer l'analyse d'une pièce en particulier ; se concentrer sur une problématique précise ; inscrire la pratique dans un contexte culturel donné ; mettre en regard des créations personnelles avec des œuvres reconnues ; proposer l'articulation du travail avec une autre pratique spécifique, etc.

Le mémoire de DNSEP

Option art
Le mémoire est un exercice rédigé accompagnant le DNSEP et donnant lieu à une évaluation spécifique valant 5 crédits (ces crédits sont indissociables des 25 autres concernant le travail plastique).

Ce mémoire en école d'art n'est pas contraint par les règles et usages du mémoire universitaire. Il s'agit d'un exercice à part entière répondant à des enjeux qui lui sont propres. Il ne porte pas directement sur le travail plastique de l'étudiant·e mais donne une lecture de son territoire de recherche tout en attestant une prise de distance réflexive : il permet de conduire plus loin et sous une autre forme des intuitions rencontrées dans le travail.

L'étudiant·e doit concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'écriture adaptée à ce projet. Toutes les formes sont possibles (essai, recueil, pièce de théâtre, protocole, album illustré, BD, article, entretien, lettre, etc.) ; ni le registre de langue ni le ton ne sont imposés ; la réflexion peut se référer à tous les territoires de la création et de la connaissance ; mais quelle que soit la stratégie adoptée, elle doit être menée à bien avec exigence et constance. Des formats alternatifs (audio, vidéo, web…) sont envisageables, mais doivent être discutés au cas par cas avec les coordinateur·rice·s d'année et les directeur·rice·s et obtenir leur accord.

L'exercice est ouvert à l'expérimentation et comporte quelques règles :

- L'étudiant·e doit solliciter dès le premier semestre du cycle un·e enseignant·e qui s'engagera à être directeur·rice du mémoire – toustes les enseignant·e·s de l'École, praticien·ne·s comme théoricien·ne·s, peuvent remplir ce rôle. Le·la directeur·rice est un·e interlocuteur·rice privilégié·e pour l'étudiant·e, les différentes étapes du travail feront l'objet d'un suivi et de discussions avec elle·lui.
- Le mémoire ne peut être finalisé qu'après la validation du/de la directeur·rice. Le mémoire doit compter entre 15 000 et 30 000 signes (espaces compris).
- Il peut inclure toute sorte d'images, de sources, de références ou de liens internet, mais les reproductions, citations et autres emprunts doivent systématiquement être mentionnés et accompagnés de leurs références afin d'éviter toute forme de plagiat.
- Au moment du rendu, le mémoire est obligatoirement accompagné d'une bibliographie et d'une note d'intention de 1 500 signes (maximum) resituant le projet et expliquant ses enjeux.
- Le mémoire est produit en trois exemplaires papier. L'un est envoyé au jury extérieur, l'autre est destiné au/à la représentant·e de l'École et devra être présenté dans le lieu de passage du diplôme.
  Le troisième est conservé dans les archives de la bibliothèque de l'École.
  Le mémoire doit également être numérisé au format PDF.

Consulté par des personnalités extérieures à l'École puis archivé à la bibliothèque, le mémoire n'est pas un objet éphémère mais un travail destiné à être conservé. La qualité de son contenu comme celle de sa forme doivent correspondre à cet horizon.

Un « atelier-mémoire » obligatoire accompagne les étudiant·e·s, les aide à lancer le travail dès le début du premier semestre du cycle et à avancer dans sa mise en œuvre.

Les échéances de réalisation du mémoire s'étalent ensuite comme suit :

Semestre 1 :
En décembre, un début de rédaction de 5 000 signes minimum accompagné d'une courte bibliographie, du choix des directeur·rice·s de mémoires et du contrat de suivi de mémoire.

Semestre 2 :
Fin mai, rédaction du mémoire à envoyer aux directeur·rice·s pour évaluation.

Semestre 3 :
Fin novembre, rendu des épreuves.

Semestre 4 :
Soutenance du mémoire au mois de mars.

Option design
Le processus d'écriture est à la fois le réceptacle et le vecteur de la pensée qui doit alimenter tout projet de design. Il peut, parfois, en être le moteur. Le mémoire est l'objet qui rend lisible et met en forme cette pensée, qui contextualise le projet — il délimite un territoire de recherche, identifie des enjeux — et doit faire émerger un questionnement, un propos, un discours qui, quel que soit le sujet traité, doit interroger et alimenter le design en tant que discipline à la fois pratique et théorique.

Pour autant, cette pensée n'a pas de format. Elle est propre à chacun·e et c'est dans cette singularité intrinsèque que se niche la liberté formelle du mémoire (essai, récit, fiction, journal de bord, articles, chroniques, etc.).

L'enjeu du mémoire lui-même, au-delà de sa valeur académique, est de donner à l'étudiant·e l'occasion de faire l'expérience de l'écriture, de trouver une voix, un ton capable de porter son engagement de designeur·euse. Le sujet de ce mémoire est déterminé par les étudiant·e·s, en concertation avec l'équipe enseignante.

Iels doivent faire preuve, dans toutes les étapes de sa rédaction, d'une autonomie de pensée, de distance critique et de rigueur méthodologique. Si le format attendu n'est pas de type universitaire, le mémoire doit néanmoins rendre compte d'un champ de connaissances en lien avec le propos tenu et les enjeux abordés ainsi que s'appuyer sur des recherches et une bibliographie consistante.

Des séances d'accompagnement à l'écriture du mémoire ont lieu toute l'année en semestre 1, 2 et 3 sous forme de séances collectives (lectures de textes, de présentation de l'avancement du travail, mise en page et typographie) et d'entretiens individuels. Une séance de préparation à la soutenance a lieu quelques semaines avant le diplôme. Ces séances sont assurées par les enseignant·e·s de culture générale de l'option.

En plus du suivi par les deux professeur·e·s en charge du séminaire d'écriture du mémoire, un·e directeur·rice de mémoire est proposé·e par l'étudiant·e pour suivre son travail.

L'écriture du mémoire commence dès le début du semestre 1 :

Évaluation du semestre 1 :
Première note d'intention où le sujet et les premières références bibliographiques sont précisés.

Évaluation du semestre 2 :
Rendu de quelques pages qui rendent compte du propos, de la structure et de la forme du mémoire. Esquisse de plan si nécessaire.

Semestre 3 :
Rendu des épreuves fin décembre (mémoire fini imprimé au noir non relié mais maquetté).

Semestre 4 :
Fin mars : soutenance du mémoire.

Le Parcours pro

Le parcours professionnalisation ou « Parcours pro » ponctue l'ensemble du cursus dès la première année et se décline selon les besoins spécifiques des champs de l'art ou du design. Organisé en « modules pros » et enseigné par des équipes internes ou des invité·e·s externes compétent·e·s et des structures partenaires, l es compétences acquises visent à être en phase avec les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) des diplômes DNA et DNSEP. **Voir le Livret des enseignements pour les détails.**

Faire École – Luminy

Valoriser l'engagement des étudiant·e·s
Ce programme a pour objectif de structurer la mobilisation concrète de l'étudiant·e comme acteur·rice de son École et de valoriser son engagement au sein même de la maquette pédagogique.

En premier cycle, chaque étudiant·e doit choisir son champ d'action en vue de l'obtention de crédits ECTS affiliés. L'étudiant·e en deuxième cycle est également encouragé·e à s'engager.

Les propositions d'engagement au sein de l'École sont les suivantes :

- Participant·e actif·ive au fonctionnement de La Source (récupérathèque de l'École)
- Participant·e actif·ive de l'association étudiante (BDE)
- Participant·e actif·ive à la production des podcasts
- Participant·e actif·ive aux projets environnementaux (jardins partagés, ruches…)
- Participant·e actif·ive au cours de langue des signes française (LSF)
- Comme délégué·e de classe
- Comme référent·e d'atelier
- Comme référent·e Mission égalité
- Comme référent·e Égalité des chances
- Comme référent·e bibliothèque
- Tandem avec un·e étudiant·e en échange international
- Ou tout autre projet que vous pouvez soumettre à la direction pour validation.
- En option design — un éventail spécifique sera proposé

Chaque champ aura son/ses correspondant·e·s membre·s de l'équipe ou étudiant·e·s selon le cas de figure. Le champ choisi figurera sur le supplément au diplôme. **Voir le Livret des enseignements pour les détails**.

Le parcours d'enseignement et de recherche aux Beaux-Arts de Marseille est un parcours d'émancipation individuelle et collective. Il ne s'agit pas de consommer des enseignements fournis sous des emballages variés mais d'être acteur·rice de son projet d'étude pour pouvoir construire ensuite un projet de vie professionnelle réussi.

La pédagogie y est donc fondée sur l'engagement personnel et sur l'autonomie. Elle s'articule, dès le premier cycle, autour de l'accompagnement de projets individuels ou collectifs et d'expériences de création. Les étudiant·e·s sont ainsi encouragé·e·s, dès leur première année, à mobiliser toutes les ressources techniques, technologiques, humaines et artistiques à leur disposition dans l'École et à la considérer comme un outil dont il convient de maîtriser l'usage plutôt qu'un cadre de travail où l'on vient pour recevoir un enseignement magistral.

L'École est une des écoles d'art en France les plus ouvertes : grandes amplitudes horaires 7 jours sur 7 toute l'année. Les locaux, très vastes, permettent d'envisager différents types de projets. Une programmation artistique et culturelle est organisée dans les murs et hors les murs. Elle fait partie intégrante du cursus. Aux côtés de l'équipe enseignante, les chargées de suivi pédagogique sont au centre de la relation de l'étudiant·e à l'École. Elles informent, orientent et conseillent les étudiant·e·s. Elles doivent être consultées pour toutes les questions relatives à l'organisation des études. Mais d'autres acteur·rice·s œuvrent quotidiennement à l'accompagnement des étudiant·e·s et de leur travail. Ce chapitre a pour ambition d'identifier ces acteur·rice·s en fonction des besoins des étudiant·e·s, et de faciliter les prises de contact et les initiatives.

Les moniteur·rice·s

Les moniteur·rice·s sont des interlocuteur·rice·s privilégié·e·s pour les étudiant·e·s. Iels assurent des points essentiels à la vie de l'École :

- Régie technique, suivi du planning d'occupation des espaces et gestion des accrochages
- Rôle d'interface entre l'équipe enseignante et le service technique au sujet de l'aménagement et la maintenance des ateliers
- Aide à la logistique des expositions et événements hors les murs

Contacts :
Monitrice année 1
Sarah Le Treut
sarah.le-treut@beauxartsdemarseille.fr

Moniteurs régie technique et accompagnement à la production :
Victor Giroux, Mohamed Mokeddem
moniteurs@beauxartsdemarseille.fr

Accéder à l'École

Accès à l'École
Seul·e·s les étudiant·e·s, les professeur·e·s, les assistant·e·s, les intervenant·e·s, les stagiaires ainsi que les personnels administratifs et techniques de l'École sont admis·e·s dans l'École. Aucune autre personne ne peut être invitée à y pénétrer sans autorisation préalable de l'administration de l'établissement.

Des contrôles peuvent être exercés à l'entrée. Des consignes particulières peuvent être prescrites, de façon temporaire ou prolongée, pour réglementer l'accès et la circulation des personnes et des véhicules.

L'École est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 23h. Pour y avoir accès après 17h, les étudiant·e·s sont invité·e·s à récupérer la clef auprès du·de la gardien·ne en échange de leur carte d'étudiant·e ou à défaut leur carte d'identité.

Le samedi, le dimanche et les jours fériés, ainsi que pendant les vacances hors vacances d'été, les ateliers des étudiant·e·s sont ouverts de 8h à 18h. Pour travailler dans son atelier, il suffit de laisser la carte d'étudiant·e au·à la gardien·ne. Cependant **il est nécessaire de demander une autorisation pour venir avec une personne extérieure à l'École**. Pour ce faire : il faut une validation de la demande par un·e professeur·e référent·e et déposer la demande auprès de la chargée de la scolarité au moins deux jours ouvrés avant la date demandée.

S'agissant des personnes extérieures, elles ne peuvent pas être plus que deux.

Demandes d'autorisation de présence de personnes extérieures :

Sabine Lacombe
chargée de scolarité
sabine.lacombe@beauxartsdemarseille.fr
T 04 12 05 19 43

Accès des véhicules
Seuls les véhicules munis du badge d'accès à l'École peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement. Ce badge peut être obtenu auprès de l'administration.

Contact pour les demandes de badge :
Rachida Codino
secrétariat de direction de l'INSEAMM
rachida.codino@inseamm.fr
T 04 91 82 83 54

Réserver une salle

Les salles d'exposition
L'École dispose de trois salles d'exposition (10A, 10B, C5) qui sont utilisées tout au long de l'année pour les présentations des travaux, les situations d'essais, les workshops et les diplômes. Elles peuvent aussi accueillir des projets spécifiques ponctuels.

Les enseignant·e·s doivent réserver ces salles s'iels veulent les utiliser, tout comme les étudiant·e·s, qui peuvent y tester des présentations de leurs travaux tout au long de l'année.

Ce sont les moniteur·rice·s qui sont chargé·e·s de la réservation et de la régie des salles d'exposition. Iels veillent en particulier à ce qu'elles soient restituées en parfait état par leurs utilisateur·rice·s et entièrement vidées.

Iels accompagnent aussi les étudiant·e·s lors de leurs présentations semestrielles.

Contact pour les réservations des salles d'exposition : moniteurs@beauxartsdemarseille.fr

Les ateliers de l'École, notamment pour les diplômes, ainsi que le LoAD, l'A3 et l'amphithéâtre, peuvent également servir de lieux de monstration, de diffusion et de performance.

Les salles de cours et de séminaire
La réservation de toutes les salles de cours et de séminaire de l'École (salles 1, 2, 3, D3, amphithéâtre) est possible en dehors des heures de cours. Étudiant·e·s et enseignant·e·s doivent réserver ces salles auprès de Sabine Lacombe, chargée de scolarité.

Contact pour les réservations de salles de cours :
Sabine Lacombe
chargée de scolarité
T 04 12 05 19 43
sabine.lacombe@beauxartsdemarseille.fr

Les espaces du LoAD
La plateforme LoAD est un lieu dédié à la production et à la diffusion de matière audiovisuelle.

Cette base technique vidéo comporte des studios de montage, un plateau de tournage, une régie technique, une salle de cours ou de séminaire, des appareils de captation et de traitement de l'image et du son. La réservation de ces espaces est obligatoire pour pouvoir y travailler et doit se faire auprès de Denise Deutch et/ou Vincent Pajot. Cet espace de travail est régi par un règlement intérieur spécifique qu'il est nécessaire de respecter.

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 13h et 14h à 18h

Professeur·e·s référent·e·s :
Marion Balac, Sylvain Deleneuville, Jean-Claude Ruggirello

Assistant·e·s vidéo :
Denise Deutch
denise.deutch@beauxartsdemarseille.fr

Vincent Pajot
vincent.pajot@beauxartsdemarseille.fr

Travailler dans les ateliers techniques

Les ateliers techniques et technologiques sont des lieux essentiels de formation, d'expérimentation et de fabrication.

Les équipements (ateliers, matériels) sont mis à la disposition des étudiant·e·s des deux options en fonction de leurs projets. L'étudiant·e présente son programme ou son projet au responsable de l'atelier, documenté par des dessins, croquis, etc. Les responsables de ces ateliers sont des enseignant·e·s qui peuvent accompagner les étudiant·e·s au-delà des seules techniques à maîtriser ou à mettre en œuvre pour la réalisation de leurs projets.

Les ateliers techniques rassemblent l'ensemble des ressources et outils nécessaires à la création d'aujourd'hui : bois, métal, impressions, photographie, images numériques, fixes et en mouvement, son, terre, 3D, infographie, maquettage, peinture…

Chaque atelier technique dispose d'un règlement spécifique, en accord avec le règlement intérieur de l'École ; l'étudiant·e doit en prendre connaissance et s'engager à les respecter.
Les fongibles sont attribués en fonction du projet, du niveau de l'étudiant·e dans le cursus et du stock disponible. Certains ateliers exigent d'avoir un matériel de travail personnel à la charge de l'étudiant·e. Tout atelier technique présente des risques.

Par mesure de sécurité, l'étudiant·e doit avoir une tenue et un équipement appropriés en fonction des spécificités de l'atelier. L'attention de toustes est attirée sur la responsabilité individuelle dans la prévention des risques.

Le travail isolé est interdit dans les ateliers.
La présence d'au moins deux personnes en permanence est impérativement requise. L'accès à certains ateliers techniques et technologiques en dehors des heures d'enseignement est possible sur autorisation après avis des assistant·e·s spécialisé·e·s.

Cette autorisation prend la forme d'une habilitation qui peut être temporaire ou, plus rarement, permanente.

Horaires d'ouverture des ateliers techniques :
voir le Livret des enseignements.

Se connecter et communiquer

Tous les bâtiments de l'École sont connectés à l'internet via le WIFI. Les étudiant·e·s et les enseignant·e·s disposent d'accès au réseau soit filaire soit par wifi.

Réseau : ESADMM_Pedagogie
Code : P3daGog!e

Toutes les communications relatives aux Beaux-Arts de Marseille passent par les messageries **prenom.nom@beauxartsdemarseille.fr** et **prenom.nom@inseamm.fr.**

Les étudiant·e·s sont tenu·e·s de prendre connaissance de leurs messages chaque jour et d'y répondre lorsque nécessaire.

En début d'année, chaque étudiant·e reçoit une adresse mail composée comme suit, **prenom.nom@beauxartsdemarseille.fr**

Chaque enseignant·e de l'École dispose aussi d'une adresse mail professionnelle écrite selon le même gabarit, **prenom.nom@beauxartsdemarseille.fr**

Les mots de passe sont donnés en début d'année universitaire.

Les adresses mails du personnel administratif se composent comme suit, **prénom.nom@beauxartsdemarseille.fr** ou **prénom.nom@inseamm.fr**

En cas de perte des identifiants de sa boite mail, l'étudiant·e doit prendre contact avec sa chargée de suivi pédagogique qui saisira l'assistance informatique de l'École. Les logiciels de bureautique et de nombreux logiciels d'organisation de la vie étudiante (*Outlook*, *Word*, *Excel*, *Notebook*, etc.) sont en téléchargement gratuit pour les enseignant·e·s et les étudiant·e·s. Pour les obtenir, il suffit de se connecter à sa boite mail de l'École à partir de l'adresse suivante : **http://portal.office.com**

Un serveur pédagogique permet de sauvegarder des données et des travaux d'étudiant·e·s. Un serveur est dédié à la collecte des mémoires. Les responsables des ateliers techniques infographie et du LoAD peuvent renseigner les étudiant·e·s sur les procédures à suivre pour accéder à ces serveurs.

Responsable : Xavier Leton
xavier.leton@inseamm.fr

Techniciens :
Oualid Naji
oualid.naji@inseamm.fr
Achour Erbui
achour.erbui@inseamm.fr

Adresse de l'équipe :
service.informatique@inseamm.fr

Emprunter du matériel ou organiser un transport

La régie technique constitue une ressource essentielle pour le bon déroulement des études à l'École. Outre la gestion et l'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs, ce service, conjointement avec les moniteur·rice·s, accompagne les étudiant·e·s dans le transport des œuvres entre les ateliers et les salles d'exposition.

Il peut prendre en charge les transports pour les expositions extérieures s'inscrivant dans un projet pédagogique. Il accompagne également, tout comme les moniteur·rice·s peuvent le faire, les étudiant·e·s à la préparation des salles (salles d'exposition et ateliers) pour le passage des diplômes.

Enfin, il peut donner des conseils techniques aux étudiant·e·s pour leurs accrochages.

Chaque été, le service procède au nettoyage de tous les ateliers de l'École et à leur aménagement mobilier avant la rentrée des étudiant·e·s. Les étudiant·e·s doivent prendre en compte les remarques qui leur sont faites et se conformer aux instructions qui leur sont données par les agents de la régie technique.

Responsable :
Christophe Davier
T 04 91 82 83 14

Agents techniques : Ali Boumediene, Lionel Laulan, Laurent Lecoq, Tony Maiorano
interventions.techniques@ beauxartsdemarseille.fr

Le Magasin
Outre les fonctions de délivrance des fongibles nécessaires à la réalisation de divers travaux, le magasin comprend aussi le comptoir des matériels en prêt (matériels audiovisuels, informatiques, électroportatif, outils, etc.). Les demandes de prêt de matériel doivent être faites au moins 24 heures à l'avance.

Tout outillage ne peut être emprunté que pour la journée. Pendant les périodes de présentation des travaux, d'évaluation et de diplômes, les horaires peuvent être élargis pour permettre le bon déroulement des présentations.

Pour tout retrait, les étudiant·e·s doivent renseigner une « fiche de retrait de matériels et de fongibles » préalablement validée par un·e responsable du projet. Les différents fongibles fournis répondent uniquement à des demandes basiques pédagogiques.

Pour l'ensemble des prêts de matériaux ou d'outils de l'École, que cela soit effectué au Magasin, depuis une base technique, ou des services technique ou monitorat :
la carte d'étudiant·e ou une carte d'identité doit être remise au·à la magasinier·ière, assistant.e, professeur·e ou moniteur·rice et conservée pendant toute la durée du prêt. Le matériel est dès lors placé sous la responsabilité de l'emprunteur·euse. Un état des lieux est effectué au retour du matériel, les détériorations éventuelles étant à la charge des emprunteur·euse·s ou de leur assurance en responsabilité civile (traitement effectué en lien avec l'administration et en particulier le service juridique). Les étudiant·e·s doivent se conformer aux conseils de bon usage qui leur sont donnés par les agent·e·s (magasinier·ière·s, assistant·e·s, professeur·e·s, moniteur·rice·s) de l'École.

Tout manquement du respect des règles (notamment retards, matériel endommagé, manque de prise en compte de conseils) établies ci-dessus peut entrainer un refus de prêt de la part des agent·e·s responsables (magasinier·ière·s, assistant·e·s, professeur·e·s, moniteur·rice·s) de l'École.

Horaires d'ouverture du Magasin :
lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45

En période de présentations semestrielles, ouvert jusqu'à 18h

Responsable :
Anthony Prossen
T 04 91 82 83 39
anthony.prossen@beauxartsdemarseille.fr

Assistant·e·s :
Laura Delangle, Charles-David Gnangoran, Janice Keriven

Bibliothèque art et design

S'approprier les sources

La bibliothèque est un « lieu » de recherche documentaire sur l'histoire, l'actualité de l'art et du design, des sciences humaines, de la philosophie, des techniques et des médias.

Espace de travail individuel et/ou partagé et source d'imaginaire, les collections de la bibliothèque sont en résonance avec les enseignements, la programmation artistique et culturelle de l'École et de l'actualité des expositions.

Une charte documentaire définit les modalités d'acquisition, de circulation et de conservation des ressources de la bibliothèque.

Explorer les collections de la bibliothèque : mise à jour régulière des sources.

Portail documentaire en accès libre et à distance : **http://catalogue.esadmm.fr**

La collection de la bibliothèque contient 30 000 documents : monographies, écrits et œuvres d'artiste autour des disciplines artistiques et culturelles, théories de l'art et du design, catalogues d'exposition, livres d'artistes, mémoires d'étudiant·e·s, ressources continues spécialisées numériques et imprimées, revues historiques, DVD et plateforme de cinéma documentaire.

Accompagnement à la recherche documentaire sous forme de rendez-vous individuel et module bibliothèque : année 1 (livret des enseignements)

Présentation des dispositifs de recherche : bases de données, portails documentaires, analyse de la diversité des références, veille éditoriale et informationnelle.

Les éditions des Beaux-Arts de Marseille
La bibliothèque conserve et valorise les publications de la politique éditoriale de l'École. **http://catalogue.esadmm.fr**

Collections patrimoniales
Des ouvrages rares et précieux permettent de partager ce patrimoine commun. La consultation des documents patrimoniaux requiert un soin particulier et leur communication est soumise à certaines conditions.
Depuis 2019, un carnet de bibliothèque sur la plateforme *Hypothèses* vise à rendre accessible, sous forme numérique, le fonds patrimonial de la bibliothèque. **https://lapepite.hypotheses.org**

Communication sur les missions de la bibliothèque
Revues de presse, liste des acquisitions, référencement autour d'une thématique et « mise en exposition » des collections autour de la programmation artistique et culturelle, des enseignements de l'École, de l'actualité élargie des territoires.

Réseaux sociaux
Facebook : bibliothèque des Beaux-Arts de Marseille
Instagram : bibliobeauxartsmarseille

Rencontres croisées à la bibliothèque
Des rendez-vous réguliers autour d'une actualité éditoriale, proposés par l'équipe de la bibliothèque, les étudiant·e·s et les enseignant·e·s.

Réseaux professionnels
BEAR : Bibliothèques d'écoles d'art en réseau. L'association Bibliothèques d'écoles d'art en réseau, créée en 2011, regroupe les bibliothèques et centres de documentation des écoles d'art et de design françaises et de Monaco. Elle est soutenue par le ministère de la Culture et l'ensemble des écoles d'art et de design ainsi que les personnels des bibliothèques du réseau.

La bibliothèque est associée au réseau des bibliothécaires des écoles d'art et de design. À ce titre, elle participe au dépouillement des revues d'art et de design et signale les mémoires des étudiant·e·s sur la plateforme documentaire de données bibliographiques (BSAD) :
https://www.bsad.eu/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=23

ABES : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur. Explorer les ressources des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le catalogue Sudoc : **https://www.sudoc.abes.fr/**

Documents imprimés : livres, revues, journaux… Ressources numériques : revues en ligne, *ebook*, accessibles à partir des environnements numériques des bibliothèques et/ou en accès libre sur le Web. Thèses de doctorat soutenues depuis 1981 (accès en ligne proposé si disponible) ; tous types de travaux et publications universitaires…

Prêt entre bibliothèques (PEB) possible sous certaines conditions.

Partenaires : inscription gratuite — conditions de prêt et de consultation sur place et à distance.

Les bibliothèques de la Ville de Marseille et centres de documentation associés :
https://www.bmvr.marseille.fr/reseau/bibliotheques-municipales-de-marseille

La Bibliothèque Universitaire de Sciences Aix-Marseille (Hexagone, Luminy) :
https://bu.univ-amu.fr/bibliotheque/bu-luminy

Services proposés :
Photocopieur, scanner, imprimante, postes de consultation internet, accès Wifi.

Horaires :
Lundi, mercredi et jeudi : 9h à 18h15
Mardi : 11h à 18h15
Vendredi : 9h à 17h

Contacts :
bibliotheque@beauxartsdemarseille.fr
T 04 91 82 83 45 (accueil et renseignement)

Responsable :
Christine Mahdessian
T 07 64 74 08 31
christine.mahdessian@beauxartsdemarseille.fr

Équipe :
Delphine Canton
delphine.canton@beauxartsdemarseille.fr

Solweig Cussac
solweig.cussac@beauxartsdemarseille.fr

Faire un stage

Membre du réseau PAC (Provence Art Contemporain), association des structures d'arts visuels de la Métropole Aix-Marseille-Méditerranée, intégré au Guide des lieux ressources pour la formation professionnelle, connectée avec des acteur·rice·s du champ des arts visuels et du design et en lien avec des acteur·rice·s économiques en France et à l'international, l'École reçoit et suscite de nombreuses propositions de stages professionnels qui concourent à la préparation de l'étudiant·e à sa vie future.

Les stages permettent de se confronter aux différents secteurs d'activité professionnelles. Ils s'effectuent dans un contexte institutionnel, auprès d'artistes ou de designeur·euse·s, d'entreprises mais également d'artisan·e·s.

Modalités de stage

Pour qui ?

- Les étudiant·e·s des années 2, 3 et M1
- L'ensemble des étudiant·e·s durant les vacances scolaires

Quand ?

- Les dates prévues du stage doivent le moins possible interférer avec les cours et l'encadrement pédagogique.
- Il est impossible d'effectuer un stage au terme du cursus après l'obtention du diplôme qui entraine une perte du statut d'étudiant·e et donc l'impossibilité juridique de conventionner le stage. L'étudiant·e peut se rapprocher de la Mission Locale (avoir moins de 25 ans) ou de Pôle Emploi qui peuvent se porter garants du stage.

Le stage en 1er cycle équivaut à 2 crédits
Le stage en 1er cycle (effectué en année 2 ou 3) est un stage obligatoire, en France ou à l'étranger, de courte durée d'environ deux semaines qui peuvent se prolonger hors temps pédagogique (pendant les vacances). Il doit être réalisé entre le 1er semestre de l'année 2 (S3) et le 1er semestre de l'année 3 (S5).

Le stage en 2e cycle équivaut à 4 crédits
Le stage en 2e cycle est obligatoire pour les étudiant·e·s qui n'effectuent pas de mobilité internationale au 2ème semestre du cycle. Ce stage s'effectue au 2ème semestre du cycle et peut se faire en France ou à l'international. Il doit être d'une durée minimum d'un mois et pourra être prolongé de préférence hors temps pédagogique (vacances scolaires).

Procédure administrative du stage :
La demande de stage par l'étudiant·e
La demande de stage par l'étudiant·e se fait auprès du service de la Professionnalisation (suivi.stages@beauxartsdemarseille.fr) ou des Relations internationales (lucas.foucart@beauxartsdemarseille.fr) si le stage est effectué à l'étranger.

La demande doit être obligatoirement validée par les coordinateur·rice·s ou les professeur·e·s référent·e·s.

À la réception du formulaire de demande de stage, dans un **délai de trois semaines minimum avant le début du stage**, la convention sera transmise par le service afférent à l'étudiant·e et à l'organisme d'accueil.

La validation du stage
Les crédits de stage sont octroyés quand tous les documents de procédure de stage ont été rendus au service afférent :

– formulaire de demande de stage

– convention de stage

– rapport de stage

– fiche d'appréciation du/de la stagiaire par la structure d'accueil

Le rendu de tous ces documents est obligatoire.

Obtenir un soutien pour un projet en art ou design professionnalisant

La commission d'aide aux projets étudie deux fois par an les demandes de soutien déposées par les étudiant·e·s. Il s'agit d'initiatives individuelles ou collectives, pour lesquelles les étudiant·e·s sollicitent une aide financière (à hauteur d'une certaine somme) et/ou technique de l'École.

Ces projets sont diversifiés et concernent tous types de première implication de l'étudiant·e dans le monde artistique et culturel. Ils ne doivent pas concerner le travail lié au diplôme mais être extérieurs à l'École et soutenus par un lieu d'exposition ou autre institution.

Ils constituent souvent une expérience très formatrice pour les étudiant·e·s qui sont ainsi confronté·e·s à des procédures qui vont jalonner leur future carrière (montage de dossier, définition d'un budget, présentation orale du projet, etc.).

La commission est composée de la directrice des Beaux-Arts, de deux enseignant·e·s et du service Professionnalisation. Les dossiers sont rapportés par le service Professionnalisation et par l'étudiant·e lui·elle-même.

Date des commissions d'aide aux projets :
30 novembre 2023 et 23 mai 2024

Aide au diplôme DNSEP
Une somme forfaitaire est déterminée chaque année pour aider les étudiant·e·s à prendre en charge les dépenses liées à la production de leurs pièces pour les diplômes de DNSEP. Le montant de cette aide est communiqué en janvier aux étudiant·e·s.

Les outils pour se préparer à la vie professionnelle
Tout au long de son cursus, dès la 1ère année, l'étudiant·e rencontre différentes situations professionnelles qui le préparent à sa vie d'artiste ou de designeur·euse. Ces propositions sont rassemblées et articulées au sein d'un programme construit avec des partenaires professionnels de l'École.

Les dispositifs d'accompagnement :

- Cours, invitations de professionnel·le·s du réseau, modules professionnalisants et semaine de la professionnalisation (dates confirmées ultérieurement) sur l'environnement administratif des artistes et designeur·euse·s, la structuration du secteur artistique et du design, la constitution du dossier artistique, la recherche de financements, la réponse à un appel à commande ou résidences…
  (Pour plus d'informations, voir le texte « le Parcours pro » au sein du chapitre « Unités d'enseignements » de ce livret, et le Livret des enseignements.)
- Accompagnement individuel sur rendez-vous uniquement sur les différents aspects du travail artistique : portfolios, aide à la rédaction de lettres de démarche, CV…
- La diffusion régulière d'annonce d'appels à concours, résidences, prix…
- La valorisation des travaux des étudiant·e·s sur les réseaux sociaux : Arts Ephémères, expositions, concours…

L'insertion professionnelle
Le service Professionnalisation reçoit régulièrement, de la part de ses partenaires économiques, sociaux ou culturels, des demandes qui sont proposées aux jeunes artistes et designeur·euse·s diplômé·e·s sortant de l'École.

Le service Professionnalisation les accompagne sur la réalisation de candidatures, la lecture des différentes offres (concours, commandes privées et publiques, etc.) tout en s'engageant à soumettre des projets rémunérés par les structures qui contactent l'École.

Enfin, le service Professionnalisation oriente sur les dispositifs existants et les ressources pour les résidences et appels à candidatures nationaux et internationaux en art et en design, en transversalité avec le service des Relations internationales : Programme Miramar (miramarnetwork.art)

Le service s'engage à accompagner les diplômé·e·s de l'École cinq ans après leur sortie.

Contacts :
Céline Christolomme — responsable de la professionnalisation / alumni
celine.christolomme@beauxartsdemarseille.fr

Wendy Vachal — assistante professionnalisation / chargée des stages
suivi.stages@beauxartsdemarseille.fr

Service professionnalisation :
professionnalisation@beauxartsdemarseille.fr
T 04 91 82 83 46

Étudier à l'international

Les étudiant·e·s en 1er cycle (semestre 4) en option art et en 2e cycle (semestre 2) sont incité·e·s à faire un séjour d'études dans l'une des 54 universités ou écoles d'art et de design partenaires dans le monde. Des aides financières spécifiques (bourse de l'École, bourse Erasmus+, Aide de la Région Sud…) sont proposées. La durée des séjours d'études est d'un semestre maximum. Le semestre de mobilité est obligatoirement le deuxième semestre de l'année universitaire. Les étudiant·e·s peuvent également opter pour un stage dans une structure de leur choix à l'international ou pour un projet individuel (uniquement pour le 2e cycle). La durée est de 2 mois minimum et de 1 semestre maximum.

L'étudiant·e est accompagné·e individuellement avant, pendant et après son expérience de mobilité par le service des Relations internationales de l'École. Des temps d'information sont prévus pour présenter les dispositifs, les enjeux et les obligations qui découlent de ces séjours et aussi préciser la procédure de dépôt des dossiers de candidature.

La commission Mobilité, présidée par la directrice et composée de la responsable de la stratégie internationale, du chargé de la mobilité internationale, de la coordinatrice pédagogique des échanges internationaux et de professeur·e·s coordinateur·rice·s et d'un·e délégué·e de l'année concernée, entérinera le projet de l'étudiant·e lors d'un entretien oral avec lui/elle. Cette commission aura lieu les 22 et 23 février 2024 pour les départs au deuxième semestre 2024/2025.

Depuis 2017, le projet Européen Erasmus+ des Beaux-Arts de Marseille bénéficie du label « bonne pratique ».

Obtention des crédits lors des séjours d'études à l'étranger.
Avant son départ, à la fin du semestre d'automne/hiver, l'étudiant·e fera la présentation semestrielle de ses travaux aux Beaux-Arts de Marseille pour obtenir les crédits nécessaires à la validation de ce premier semestre. Si le nombre de crédits obtenus est insuffisant (moins de 24), le semestre 3 du premier cycle ou deux du deuxième cycle ne sera pas validé et l'étudiant·e, à l'issue de son séjour d'études à l'étranger, sera amené·e à redoubler son année. Les crédits du semestre d'échange sont attribués soit :

- par validation du semestre d'échange, lorsque l'École d'accueil transmet une fiche d'évaluation semestrielle (avec 30 crédits ECTS ou autre système de notation) ;
- pour les étudiant·e·s qui reviennent sans crédit (séjours individuels, stages), ou avec moins de 24 crédits, l'obtention est conditionnée par la réussite de la présentation des travaux de semestre 4 du premier cycle ou 2 du deuxième cycle (au mois de juin).

Tandem international dans le cadre de *Faire École – Luminy*
Les étudiant·e·s sont encouragé·e·s à devenir référent·e d'un·e étudiant·e international·e.
Ce rôle consiste à entrer en contact avec un·e étudiant·e international·e pour l'aider avant son arrivée (conseil logement, sur le fonctionnement de l'École, sur la vie à Marseille, etc.) et lors de son séjour en échange (présentation de l'École, questions liées aux enseignements, intégration à la vie étudiante et extrascolaire, etc).
Ce dispositif vise également à favoriser les échanges linguistiques pour préparer un projet de mobilité international.

Le réseau international des écoles partenaires

Établissements partenaires du programme Erasmus+

Allemagne
Universität der Künste,
Berlin, www.udk-berlin.de/startseite/

Weißensee Kunsthochschule
Berlin, www.kh-berlin.de/

Hochschule für Kunste
Brême, www.hfk-bremen.de

Hochschule für bildende Künste
Hambourg, www.hfbk-hamburg.de

Akademie der Bildenden Künste München,
Munich, www.adbk.de/

Autriche
Kunstuniversität,
Linz, www.kunstuni-linz.at/

Akademie der bildenden Künste Wien,
Vienne, www.akbild.ac.at/en

Belgique
Karel de Grote-Hogeschool Antwerpen
Anvers, www.kdg.be

Académie royale des beaux-arts de
Bruxelles, www.arba-esa.be/fr/home.php

MAD Faculty Campus
Hasselt, www.pxl-mad.be/en

Ecole de Recherche Graphique,
Bruxelles, https://wiki.erg.be/m/

Danemark
Billedkunstskolerne, Det Kongelige Danske Kunstakademi,
Copenhague, kunstakademiet.dk/en

Espagne
Universitat de Barcelona, Facultat de Belles Artes,
Barcelona, www.ub.es

Escola Massana,
Barcelona, www.escolamassana.es

Facultat de Belles Artes de
Bilbao, www.ehu.eus/en/en-home

Facultat de Belles Arts de
Valencia: www.bbaa.upv.es/

Finlande
Finnish Academy of Fine Arts,
Helsinki: www.kuva.fi/portal

Yrkeshögskolan Novia,
Vaasa: www.novia.fi/novia-uas/

Grèce
Anotati Scholi Kalon Tehnon,
Athènes: www.asfa.gr

Hongrie
Magyar Képzömüveszeti Egyetem
Budapest : www.mke.hu/

Moholy-Nagy Művészeti Egyetem, MOME,
Budapest : www.mome.hu/

Italie
Accademia di Belle Arti di
Ravenna, www.accademiabellearti.ra.it

Accademia di Belle Arti di
Bologna, www.ababo.it/ABA/

Accademia di belle Arti di Brera,
Milano, www.accademiadibrera.milano.it

Accademia di Belle Arti di
Palermo, www.accademiadipalermo.it/

Accademia di Belle Arti di
Venezia, www.accademiavenezia.it/

Pays-Bas
Willem de Kooning Academy,
Rotterdam, www.wdka.nl/

Royal Academy of the Arts KABK,
La Haye, www.kabk.nl

Pologne
Academy of Fine Arts in
Gdańsk, www.asp.gda.pl

Portugal
Universidad de Belas Artes,
Lisbonne, www.belasartes.ulisboa.pt/

République Tchèque

Vysoka Skola Umeleckoprumyslova,
Prague, www.umprum.cz/

Établissements partenaires Hors Europe

Angleterre
Faculty of Art, Media and Design,
Bristol: www.uwe.ac.uk

School of Fine Art, History of Art and Cultural Studies University of
Leeds, www.leeds.ac.uk/

Liverpool School of Art and Design, Liverpool John Moores University,
Liverpool, www.ljmu.ac.uk/

Camberwell College of Arts,
London, www.arts.ac.uk/colleges/camberwell-college-of-arts

Arménie
Académie des Beaux-Arts d'État
d'Erevan, www.yafa.am

Brésil
Escola de Belas Artes, EBA|UFRJ,
Universidade Federal do
Rio de Janeiro, eba.ufrj.br/

Escola Superior de Desenho Industrial, ESDI,
Rio de Janeiro, www.esdi.uerj.br/

Canada
Université du Québec à
Montréal, UQAM : www.uqam.ca

École d'Arts Visuels,
Québec, www.ulaval.ca

Chine
Central Academy of Fine Arts,
Pékin: www.cafa.edu.cn

Côte d'Ivoire
École Nationale des Beaux-arts
d'Abidjan, www.insaac.edu.ci/index.php

Inde
Maharaja Sayajirao University of Baroda,
Faculty of Arts,
Baroda, www.msubaroda.ac.in/academics/FOA

Israël
Bezalel Academy of Arts and Design
Jerusalem, www.bezalel.ac.il/en/

Liban
Académie Libanaise des Beaux-Arts,
Beyrouth, https://alba.edu.lb/french/Accueil

Maroc
Institut National des Beaux-Arts de
Tétouan, www.inbart.org/

Suisse
Hochschule für Gestaltung Kunst,
Luzern: www.hslu.ch/de-ch/design-kunst/

Haute Ecole d'Art et de Design,
Genève, www.hesge.ch/head/

Zürcher Hochschule der Künste,
Zürich, www.zhdk.ch

F+F Schule für Kunst und design,
Zurich, www.ffzh.ch

École de design et Haute école d'art du Valais,
Sierre, www.edhea.ch

Haute École des Arts de Berne, HKB,
Berne, www.hkb.bfh.ch/fr/

Tunisie
L'Institut Supérieur des Beaux-Arts De Tunis,
Tunis, www.isbat.rnu.tn/

Contacts
Anaïs Déléage
responsable de la stratégie internationale
anais.deleage@beauxartsdemarseille.fr
T +33 (0)4 91 82 83 48

Lucas Foucart
chargé de la mobilité internationale
lucas.foucart@beauxartsdemarseille.fr
T +33 (0)4 91 82 83 51

Étudier avec PiSOURD

Désignée en 2005 « site pilote » par le ministère de la Culture, l'École met en application des modalités particulières d'accompagnement et d'accueil d'étudiant·e·s sourd·e·s et malentendant·e·s. Le programme comprend des actions pédagogiques rassemblées dans PiLAB CRÉATION, et des dispositifs spécifiques permettant l'accès des étudiant·e·s sourd·e·s aux études d'art et de design. L'objectif général est de construire des pistes de réflexions artistiques, linguistiques et sociales, conditions véritables d'une mixité culturelle sourde et entendante.
Le programme de PiLAB CRÉATION est à consulter dans le Livret des enseignements.

Interprétariat français / LSF
Le bon fonctionnement de l'interprétariat nécessite une collaboration de toustes les acteur·rice·s (enseignant·e·s, chargées de suivi pédagogique) et demande aux étudiant·e·s une consultation régulière du planning de réservation des interprètes et une bonne vérification des événements qui y sont enregistrés.
Les cours théoriques, les ARC et les CPI, ainsi que les conférences sont en situation d'interprétariat dans la mesure des disponibilités des interprètes. La présence et la réservation d'interprètes pour les entretiens et les rendez-vous particuliers s'organise en revanche au cas par cas, à la demande.

L'interprète doit, dès que cela est possible, connaître à l'avance le contenu des interventions, cours, entretiens, réunions, conférences…
Il est donc souhaitable de lui faire parvenir un document, résumé ou intégral, ainsi qu'une liste des termes spécialisés qui seront utilisés, et ce, plusieurs jours à l'avance.

Un planning de réservation d'interprètes est en ligne sur l'ENT. Il contient les informations du calendrier universitaire général (cours et obligations d'études, dates d'examen) ainsi que les événements et rendez-vous particuliers.

Il doit être vérifié par les étudiant·e·s chaque semaine en fonction des modifications signalées par les bureaux de suivi pédagogique et les enseignant·e·s.

Les étudiant·e·s sourd·e·s et malentendant·e·s bénéficient d'un temps majoré aux concours, évaluations et examens, qui correspond au tiers de la durée de l'épreuve.

Prises de notes des cours et conférences
Les preneur·euse·s de notes sont recruté·e·s à la rentrée parmi les étudiant·e·s entendant·e·s volontaires inscrit·e·s dans les mêmes cours que les étudiant·e·s sourd·e·s. Iels assistent aux cours et transcrivent les informations afin que toustes les étudiant·e·s puissent travailler sur le même contenu. Les notes sont déposées sur l'ENT et sont destinées aux étudiant·e·s sourd·e·s et malentendant·e·s mais également aux étudiant·e·s qui en auront formulé la demande sur justificatif.

Réunions pédagogiques et suivi
Ces réunions ont lieu tous les mois et demi environ. Elles permettent de faire le point avec les étudiant·e·s sourd·e·s sur l'organisation générale mais aussi sur le suivi de chacun·e. Ces réunions sont ouvertes à toustes les enseignant·e·s.
Elles sont obligatoires pour toustes les étudiant·e·s sourd·e·s et malentendant·e·s.

Cours de Langue des signes française
Toustes les étudiant·e·s intéressé·e·s par le cours de Langue des Signes Française (LSF) peuvent se présenter à la séance de sensibilisation qui a lieu à la rentrée. Un groupe de 12 étudiant·e·s est sélectionné à l'issue de celle-ci, sur remise d'une lettre de motivation.

Contacts
Contact.pisourd@beauxartsdemarseille.fr

Coordination : franca.trovato@beauxartsdemarseille.fr

Monitorat : monitrice.pisourd@beauxartsdemarseille.fr

Administratif : ludovica.matarozzo@beauxartsdemarseille.fr

Pour toute demande de réservation d'interprète ou de modification de planning de réservation :
reservations.interpretes@beauxartsdemarseille.fr

Pour envoyer tout document aux interprètes plusieurs jours avant leur intervention (texte résumé ou intégral, ainsi qu'une liste des termes et noms propres qui seront utilisés) :
interpretes.pisourd@beauxartsdemarseille.fr

S'engager dans une association au sein de l'École

Les étudiant·e·s sont encouragé·e·s à développer des associations au sein de l'École, et peuvent bénéficier de soutien pour les activités qu'iels mettent en œuvre.

L'association étudiante *Kaedes* est active et continue à évoluer. Les informations plus précises de la part des étudiant·e·s adhérent·e·s seront communiquées à la rentrée.

kaedes@beauxartsdemarseille.fr

Pratiquer une activité sportive

Les Beaux-Arts de Marseille ont mis en place une convention avec l'AMU (Aix-Marseille Université) qui permet aux étudiant·e·s et personnels de bénéficier de l'offre sportive de l'université.
Le SUAPS, service commun de l'université, a pour mission d'organiser, d'enseigner et de promouvoir les activités physiques et sportives pour les étudiant·e·s et les personnels. Il est présent sur tous les campus de l'université. Le pack sport proposé est riche et varié avec plus de 70 activités sportives proposées en pratiques libres.
Le SUAPS participe aussi à l'animation des campus en proposant de nombreuses manifestations sportives et des stages. Il participe aussi à l'accompagnement et au suivi des athlètes de haut niveau.
L'AS AMU et la ligue Sud Sport U pilotent la pratique compétitive pour les étudiant·e·s souhaitant défendre les couleurs de leur composante et/ou de leur université au sein des compétitions universitaires quels que soit le ou les sport(s) de prédilection.

Renseignements :
https://sport-suaps.univ-amu.fr/sport/list

Organiser une manifestation dans l'École

Les initiatives étudiantes sont encouragées à l'École. Qu'il s'agisse d'organiser un concert, une soirée, une exposition ou toute autre manifestation, une demande doit être adressée aux services des enseignements, de la recherche et de la vie étudiante, précisant la date prévue et le contenu de l'événement.
Toute manifestation (exposition, concert…), notamment si elle accueille du public extérieur à l'École doit :

- être autorisée par la direction générale
- respecter les règles sanitaires en vigueur et les règles hygiène et sécurité

Contacts :
Aure de Thieulloy – coordinatrice de la vie étudiante et de l'égalité des chances
aure.de-thieulloy@beauxartsdemarseille.fr

Remplacée temporairement par
Doriane Souilhol
doriane.souilhol@beauxartsdemarseille.fr

Toutes les questions d'ordre organisationnel et de sécurité doivent être abordées avec

Pierre Casanova
responsable hygiène et sécurité :
pierre.casanova@inseamm.fr

Rejoindre le Bonus théâtre

Un partenariat école des Beaux-Arts de Marseille/Panama Théâtre/AMU permet de proposer des ateliers théâtre gratuits aux étudiant·e·s des Beaux-Arts.

L'École accueille dans son amphithéâtre les Ateliers Panama Théâtre tous les jeudis à 18h.
Le premier semestre est dédié à l'exploration large et ludique de la pratique théâtrale à travers de très nombreux jeux, improvisations et exercices de théâtre. Le semestre 1 se termine par une première représentation des travaux en cours.
Au second semestre, un spectacle (adapté à la spécificité du groupe d'étudiant·e·s inscrit·e·s) est créé par le groupe du semestre 2, qui se met à fonctionner comme une troupe de théâtre.
Dans cette création théâtrale il y a aussi des étudiant·e·s qui réalisent des courts-métrages, le suivi de la régie, la musique, la réalisation des décors et accessoires, etc. Le spectacle est joué en public à plusieurs reprises à la fin du semestre 2.
L'Atelier dispose d'un grand fond de costumes et accessoires. Souvent, des interventions théâtrales ou lectures théâtralisées sont organisées en cours d'année. Panama Théâtre a déjà participé à plusieurs festivals de théâtre étudiant (France et Europe). Les ateliers sont dirigés par Pascale Vardanega, metteuse en scène et comédienne formée notamment au Conservatoire Régional de Nantes et au Conservatoire de Marseille / Théâtre de la Criée (classe de J-P Raffaëlli).

Première séance (et inscriptions) :
Le jeudi 28 septembre 2023 à 18h pour les étudiant·e·s des Beaux-Arts de Marseille

Les cours ont lieu le jeudi de 18h, dans l'amphithéâtre des Beaux-Arts

Contacts
T 06 76 22 82 85

Inscriptions aux Ateliers :
panama.theatre@gmail.com
Facebook : Panama Theatre

La pratique musicale et les projets avec le Conservatoire Pierre Barbizet

L'école des Beaux-Arts de Marseille, le Conservatoire Pierre Barbizet et l'Institut de formation artistique Marseille Méditerranée (IFAMM) sont des établissements de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée (INSEAMM).
Cette structuration permet la mise en place de projets communs. Si les champs de la musique et du son vous intéressent, vous pouvez contacter le groupe de suivi qui coordonne ces actions.

Coordination de la réflexion « pratiques musicales » aux Beaux-Arts :
Inge Linder Gaillard et Maxime Guitton,
Lisa Duroux (professeure),
participation étudiante à renouveler en 2023-24.

Coordination des relations entre le Conservatoire et les Beaux-Arts : projets des étudiant·e·s, demandes spécifiques de collaboration, participation aux workshops croisés…

Béatrice Simonet
directrice de l'IFAMM
beatrice.simonet@inseamm.fr

Garance Pichet
chargée de production IFAMM
garance.pichet@ifamm.fr

Déjeuner à l'École

Bienvenue à la cheffe Léa Simon de BAZAR KITSCH'N (@bazarkitschn), pour sa cuisine gourmande, végé, bio ou issue d'une agriculture raisonnée, de saison, expérimentale et anti-gaspi à petits prix solidaires ; une carte blanche proposée par les Beaux-Arts de Marseille dès la rentrée, et pour quelques mois, en attendant le lancement officiel d'un appel à candidatures pour la reprise de la restauration à l'École, selon un nouveau cahier des charges.

La cafétéria sera ouverte tous les jours de 8h30 à 14h30, et ouverte à vos propositions !

Venez nombreux·euses !

Sur le Campus, retrouvez sur le parking des *foodtrucks* – type snack, et le restaurant universitaire du CROUS. La carte d'étudiant·e ou, à défaut, le certificat de scolarité, permet d'avoir accès aux repas à prix réduit servis par le CROUS.

Au rez-de-chaussée du bâtiment principal des Beaux-Arts de Marseille vous trouverez des espaces ouverts à toustes : un hall d'entrée, une salle intérieure et un patio central meublés de tables et assises où chacun·e peut s'installer pour manger, travailler, se poser. Vous pouvez apporter votre déjeuner, des micro-ondes sont à votre disposition ainsi qu'une fontaine d'eau.

Obtenir une aide sociale par le CROUS

Le CROUS a pour mission d'améliorer les conditions de vie des étudiant·e·s au quotidien. Ses actions touchent les services de proximité de la vie étudiante : aides financières, accompagnement social, logement, restauration, emploi, vie de campus. Son action est notamment financée par la Contribution vie étudiante et vie de campus (CVEC) acquittée par toustes les étudiant·e·s.

Les bourses sur critères sociaux

La demande de bourse sur critères sociaux se fait via une procédure unique appelée : Dossier social étudiant (DSE) qui comprend : une demande en ligne, un dossier unique et plusieurs vœux formulés dans une ou plusieurs académies. L'adresse pour effectuer la demande est : **messervices.etudiant.gouv.fr**

Attention, la demande doit être faite entre le 15 janvier et le 31 mai de l'année universitaire n-1. Pour les autres demandes effectuées jusqu'au 31 décembre, il n'y aura pas de rétroactivité du versement de la bourse à partir du mois de septembre. Les demandes en cours pour lesquelles les étudiant·e·s n'auront pas transmis les documents demandés avant le 31 octobre perdront le bénéfice de la bourse pour les mois de septembre et d'octobre. La bourse est versée sur 10 mois sauf situations particulières définies par la circulaire en vigueur qui prévoit un versement sur douze mois.

Le Crous envoie par mail un accusé de réception du DSE. Puis, sous 48h, le Crous envoie par mail la liste des documents à insérer dans le DSE.

Dès lors que tous les documents sollicités sont fournis, le Crous traite le DSE et adresse par mail une notification d'attribution conditionnelle de bourse. Cette notification est à présenter impérativement au service des Enseignements. Une fois que le service de la scolarité a enregistré l'étudiant·e comme étant boursier·ière, le Crous adresse par mail une notification de bourse définitive à l'étudiant·e (qu'iel conserve).

Le versement de la bourse est soumis à une condition d'assiduité. La bourse est versée en dix mensualités par virement bancaire sur le compte bancaire de l'étudiant·e.

Les autres aides proposées par le CROUS
Une Aide spécifique annuelle est réservée aux étudiant·e·s éligibles à la bourse sur critères sociaux, en situation d'autonomie et d'indépendance avérée, en rupture familiale avec les deux parents, pour une reprise d'études au-delà de 28 ans. Une Aide sociale spécifique ponctuelle est destinée aux étudiant·e·s qui rencontrent momentanément de graves difficultés.

Les étudiant·e·s en situation de précarité et non boursier·ière·s peuvent bénéficier des repas à 1 € en restaurants universitaires.

La demande s'effectue en ligne sur la plateforme EPA site du CROUS AIX MARSEILLE AVIGNON ou bien dans le cadre d'un rendez-vous avec l'assistante de service social.

Renseignements : https://www.etudiant.gouv.fr/fr/guide-de-letudiant

Prendre rendez-vous avec le CROUS
Assistante sociale : Florence Fouque

Les étudiant·e·s sont reçu·e·s en présentiel dans les locaux du CLOUS (Centre local des œuvres universitaires et scolaires), campus de la faculté St Charles, 3 place Victor Hugo, 13003 Marseille, sur rendez-vous les mercredis, jeudis et vendredis.

Les lundis les rendez-vous sont téléphoniques.

Pour prendre rendez-vous :

http://service-social.crous-aix-marseille.fr/

La permanence téléphonique du secrétariat du service social est ouverte de 13h30 à 16h30 tous les jours au 04 42 91 30 20

Obtenir une aide au logement

Les logements gérés par le Crous sont affectés en priorité aux étudiant·e·s boursier·ière·s. Une partie des logements est affectée aux étudiant·e·s internationaux·ales à partir du niveau master.

Le dispositif Visale est une solution d'action logement pour toustes les étudiant·e·s pour une caution 100 % gratuite. La démarche s'effectue en ligne sur visale.fr

La demande d'allocation logement s'effectue en ligne sur le site **caf.fr**

Elle doit être effectuée dès l'entrée dans le logement (ouverture du droit le mois suivant la demande).

Le dispositif Visale (anciennement appelé clé locative étudiante du CROUS-Lokaviz) porté par Action Logement, prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de la part du·de la locataire. Dans la limite d'un loyer de 1300 euros par mois (600 euros pour les étudiant·e·s ou les jeunes de 30 ans ou plus en alternance, lorsqu'iels ne justifient pas de leurs ressources).
Ainsi donc cette dernière renforce le dossier du·de la candidat·e locataire, le·la couvre pendant 3 ans en cas de difficulté du paiement de son loyer.
L'aide est cumulable avec le dispositif LocaPass d'Action Logement sous forme de prêt sans intérêt ni frais de dossier à un·e locataire pour financer le dépôt de garantie exigé par le·la propriétaire à l'entrée dans les lieux.

Pour toute question concernant la bourse : 09 72 59 65 13 de 11h à 19h

Accueil également au CLOUS : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h15
Pour toute question concernant le logement : 04 42 900 800 de 10h à 16h

Pour toute question, possibilité d'utiliser la messagerie sur le site **messerviceetudiants.gouv.fr rubrique assistance**

En cas d'extrême urgence :
service.social@crous-aix-marseille.fr

Mission égalité

Lutter contre les discriminations
L'École est résolument engagée dans la lutte contre toute forme de discrimination.
Dans ce cadre, l'égalité femme/homme est une priorité, mais aussi la lutte contre les 25 critères de discrimination. Une conseillère de prévention, Linda Chevallier, coordonne le dispositif de prévention et de médiation mis en place par l'École.

Elle mène également des actions tout au long de l'année accompagnée par des acteur·rice·s locaux·ales et met en place des sensibilisations et des formations.

Que vous soyez étudiant·e ou salarié·e, si vous estimez être victime ou témoin d'une forme de discrimination ou de violences et harcèlements à caractères sexuels et sexistes, la Mission égalité est à votre disposition pour recueillir votre parole, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches en toute bienveillance et confidentialité. Contact mail pour effectuer un signalement : **mission.egalité@inseamm.fr**

Les étudiant·e·s peuvent également choisir de contacter la cellule de signalement du ministère de la Culture par téléphone au 0801 90 59 10 (numéro vert) du lundi au vendredi de 9h à 13h ou par mail signalement-culture@conceptrse.fr

En tant que référente Lutte contre les discriminations, Linda Chevallier est aussi à votre écoute pour toute proposition d'intervention ou de thématiques que vous souhaiteriez aborder dans le cadre d'actions de prévention ou de sensibilisation aux discriminations et de la lutte contre les Violences et harcèlements sexuels et sexistes (VHSS).

Handicap
L'École continue de se mobiliser pour faire des Beaux-Arts de Marseille un endroit plus inclusif. Ainsi, les équipes sont attentives aux spécificités de chacun·e. Pour toute question ou besoin d'aménagement personnalisé concernant votre handicap ou votre état de santé, veuillez contacter Linda Chevallier en tant que référente handicap :

linda.chevallier@inseamm.fr
T 07 64 74 08 36

Soutien psychologique
Une psychologue est à l'écoute de toustes tous les jeudis. Elle reçoit individuellement et gratuitement les étudiant·e·s qui l'auront sollicitée pour un rendez-vous. La confidentialité des prises de rendez-vous et des échanges est bien entendu totalement garantie.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez écrire directement à

Pascaline Bonnet
pascaline.bonnet@caramail.fr

Égalité des Chances en école d'art et design

Depuis 2017, l'école des Beaux-Arts de Marseille est partenaire du programme *Égalité des Chances en école d'art et de design*. Ce programme, piloté par la Fondation Culture et Diversité, accompagne les lycéen·ne·s issu·e·s d'établissements de l'éducation prioritaire dans l'accès aux arts et à la culture et plus précisément aux grandes Écoles de la Culture. Destiné aux jeunes issu·e·s de milieux modestes, le dispositif concerne les différents domaines de la culture (patrimoine, cinéma, art et design, spectacle vivant, journalisme et mode). Il est encadré par une convention qui lie les écoles d'art et les lycées prioritaires.

L'École a tissé dans le cadre de ce programme des liens privilégiés avec deux lycées du territoire : Antoine de Saint Exupéry et Denis Diderot. Chaque année, des séances d'information y sont ainsi organisées pour faire découvrir les formations en école d'art et de design aux lycéen·ne·s de première et terminale ayant suivi des enseignements artistiques. Les élèves les plus motivé·e·s viennent ensuite visiter l'École et réaliser un atelier pratique.

Un stage d'immersion d'une semaine est organisé dans une des écoles partenaires avec un programme de visites culturelles, de rencontres d'artistes et d'initiations plastiques permettant aux 30 jeunes sélectionné·e·s de découvrir et de faire mûrir leur choix d'entrer en école d'art et de design. À la suite de ce stage, le programme propose un accompagnement, une aide au logement et des bourses pour passer les concours d'entrée et tout au long de leurs études dans une école d'art publique membre de l'Association nationale des écoles supérieures d'art et de design (ANdÉA).

Pour en savoir plus ou devenir un·e étudiant·e référent·e du programme (participation aux accueils à l'École, accompagnement des visites dans les lycées…) :

Contacts
Aure de Thieulloy
coordinatrice de la vie étudiante
et de l'égalité des chances
aure.de-thieulloy@beauxartsdemarseille.fr

Remplacée temporairement par :
Doriane Souilhol
doriane.souilhol@beauxartsdemarseille.fr

TutorArt&Design inter-étudiant·e·s Beaux-Arts de Marseille

Cette année, le programme « TutorArt&Design inter-étudiant·e·s Beaux-Arts de Marseille » monte en puissance grâce à une allocation spéciale du ministère de la Culture. Environs 8 étudiant·e·s tuteur·rice·s pourront fournir un tutorat auprès de 16 étudiant·e·s tutoré·e·s. Chaque tuteur·rice sera chargé·e de deux étudiant·e·s et pourra les retrouver de manière hebdomadaire pendant 28 semaines (individuellement pendant 2 heures chacun·e ou 4 heures toustes les trois ensemble, par exemple) selon les besoins.
Ce temps comprendra des rencontres mensuelles en collectif pour l'ensemble du groupe ou en demi-groupe (évolutif, selon les besoins).

Ces tutorats seront concentrés auprès des nouveaux·elles étudiant·e·s mais pourront être évolutifs selon les besoins. Ce dispositif a pour objectif d'aider les étudiant·e·s ayant besoin d'un accompagnement pédagogique supplémentaire et permet également d'offrir une opportunité professionnalisante tout en participant à la lutte contre la précarité étudiante.
Plus d'informations après la rentrée pour la mise en place concrète du programme.

Contacts
Aure de Thieulloy
coordinatrice de la vie étudiante
et de l'égalité des chances
aure.de-thieulloy@beauxartsdemarseille.fr

Remplacée temporairement par :
Doriane Souilhol
doriane.souilhol@beauxartsdemarseille.fr

Projets pour une démarche sociétale plus impliquée et responsable

L'INSEAMM souhaite s'inscrire dans une démarche sociétale plus impliquée et responsable, qui valorise le site du parc national des Calanques et son écosystème. C'est pourquoi l'École a mis en place des partenariats avec des artistes-travailleur·euse·s, acteur·rice·s de la biodiversité. L'École travaille aussi pour une meilleure gestion des déchets, la mise en œuvre d'une économie interne circulaire (récupérathèque…) et d'autres projets à venir !

Moniteur en charge des bonnes pratiques et de la transition écologique 2023-2024 : Oliver Salway oliver.salway@beauxartsdemarseille.fr

La récupérathèque des Beaux-Arts de Marseille : *La Source*

La récupérathèque des Beaux-Arts de Marseille est un projet d'initiative étudiante. C'est un espace physique et réflexif sur la circularité et le réemploi de matériaux, qui s'intégre aux pratiques créatives des étudiant·e·s. Il s'agit d'un enjeu contemporain majeur, qui a pour objectif à la fois de participer activement à la démarche de réutilisation des déchets, mais également de faciliter l'accès aux matériaux pour les étudiant·e·s.

La Source se matérialise en premier lieu par un espace de tri et de stockage des matériaux, qui fait également office de magasin. La logistique autour de la récupération, le transport et la gestion du lieu est collective et menée par une association d'étudiant·e·s, toutes disciplines et années confondues. Les matériaux peuvent être récupérés au sein de l'École ou à l'extérieur, auprès d'industries ou d'institutions culturelles notamment.

La source se trouve en E7
(en dessous de l'atelier Métal).

Pour en savoir plus ou participer activement à la récupérathèque, envoyer un mail à :
lasourcerecup@gmail.com

**Référent·e·s 2023/2024 :
May Pecher (M2 Art), Lila Ulker (année 1), Johan Rochont (M2 Art)**

La Réserve des arts

La Réserve des arts collecte et valorise les matériaux du secteur culturel issus d'expositions, de scénographies, de défilés ou d'événements, pour les mettre à disposition des créateur·rice·s d'aujourd'hui et de demain, à prix solidaires. À titre indicatif, les matériaux sont entre 2 et 10 fois moins chers que les prix du marché. La Réserve des arts entend ainsi réduire l'impact écologique du secteur culturel en favorisant l'économie circulaire.

L'École adhère désormais à la Réserve des arts via son « Club des écoles ». L'École prend en charge une partie de l'adhésion individuelle : **chaque étudiant·e paye 1 € au lieu de 8 € pour l'adhésion** individuelle à l'année. Cette année, des sensibilisations seront proposées par la Réserve des arts au sein de l'École.

**Contacts :
La Réserve des arts : La Grande Halle, 10-12 impasse du pétrole, 13015 Marseille**

**https://www.lareservedesarts.org/
contact@lareservedesarts.org**

Les jardins des Beaux-Arts

Jardin *Fruchau* (fruitier en provençal), jardin potager partagé et le jardin tinctorial
Le jardin *Fruchau* : *Fruchau* signifie *fruitier* en provençal. Le fruit est devenu emblématique de cet endroit lorsque les diplômé·e·s Lily Barotte et Laurence Merle y ont planté des arbres. Le jardin est situé à l'entrée de l'École, à côté de la loge des gardien·ne·s. Il est significativement investi par des étudiant·e·s volontaires depuis 2023.

Libre à chacun·e de proposer et porter de nouveaux projets, gestes et idées.

**Plus d'informations sur :
jardin-fruchau.blog4ever.com**

- **Le Jardin Tinctorial** : en mars 2022, l'École a lancé un jardin de plantes tinctoriales en collaboration avec l'association *Les Tinctoriales*, et la Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches-du-Rhône. Cette collaboration a permis la mise en place d'un projet de mise en culture de plantes tinctoriales odorantes sur une parcelle des Beaux-Arts de Marseille.
- **Un jardin potager partagé** est également à disposition de toustes. Pour en savoir plus ou participer activement à ce projet, contacter Laurent Lecoq, au service technique, ou Valérie Langlais à la Qualité de Vie :

valerie.langlais@inseamm.fr

Les ruches des Beaux-Arts de Marseille

L'École accueille vingt ruches de l'artiste et apiculteur Jean-Charles Bureau, diplômé des Beaux-Arts de Paris.

Les ruches sont sur une parcelle située au bout du parking, à l'orée du chemin qui remonte sur la gauche, après l'ancienne école d'architecture ; elles sont à plus de 20 mètres des bâtiments. Il est prudent de rester à plus de 3 mètres des ruches. Des panneaux de bois le long du chemin signalent leur présence.

L'entretien des ruches se fait environ une fois par mois ; vous pouvez échanger avec l'apiculteur lors de sa venue et suivre le processus du travail. Des vareuses en stock permettent une visite dans des conditions de sécurité optimales.

**Contacts
http://www.jean-charlesbureau.com/
Instagram @mielbureau**

Pour en savoir plus ou participer activement à ce projet, contacter

**Valérie Langlais :
valerie.langlais@inseamm.fr**

Respecter le règlement intérieur

L'école des Beaux-Arts de Marseille une école publique. Le ministère de la Culture en fixe le régime pédagogique. C'est un établissement d'enseignement supérieur artistique.
Le déroulement des études, tel que précisé chaque année dans le Livret de l'étudiant·e, s'impose à l'ensemble des étudiant·e·s de l'École.
Le service public de l'enseignement supérieur est laïc et indépendant de toute emprise politique, économique ou religieuse ; il respecte la diversité des opinions. Le principe de laïcité de l'enseignement public est un principe à valeur constitutionnelle.

Le règlement intérieur est consultable à l'adresse suivante : www.esadmm.fr

Suivre l'actualité des Beaux-Arts de Marseille

Site internet : **http://esadmm.fr/**
(cette année, un travail de refonte est mené par le service Communication)

- Facebook : @beauxartsdemarseille
- Instagram : @beauxartsdemarseille
- YouTube : Beaux-Arts de Marseille

Pour toute question relative au site internet et aux réseaux sociaux, contacter le service communication :

communication@beauxartsdemarseille.fr

Plan de l'École

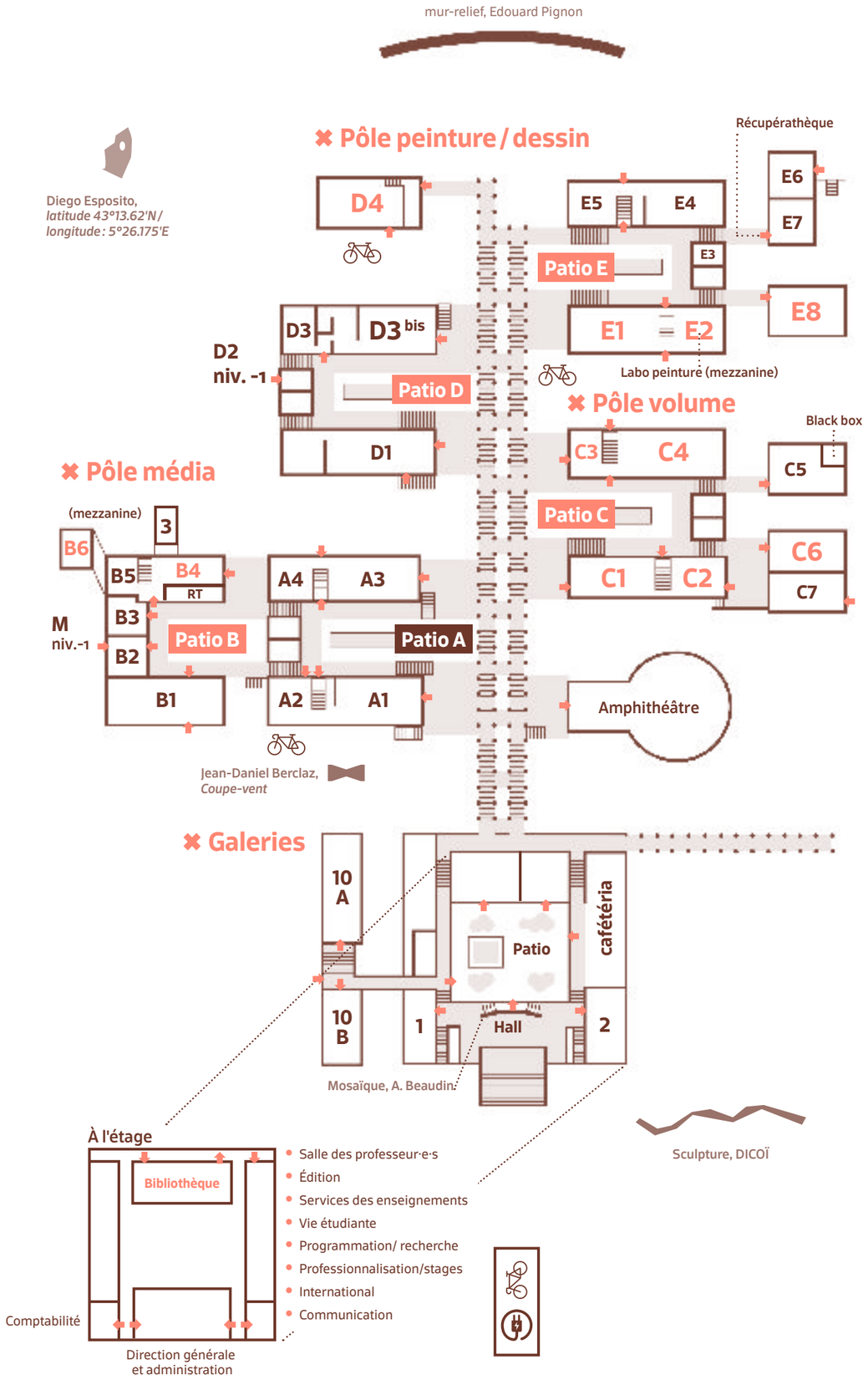

Les jardins partagés à l'entrée.

Les ruches des Beaux-Arts

Ateliers techniques

Pratique corporelle	A3
Plateforme LoAD	B1
Impressions numériques / édition	B3, B5
Fabrication numérique	B2
Maquette(s), 3D, design	C1
Bois	C7
Terre, moulage	D1
Son	D2
Photographie	D3
Labo peinture	E2
Édition (annexe)	E3
Lithographie, offset, gravure	E4
Sérigraphie	E5
Métal	E6

Pratiques théoriques et artistiques

Salles de cours	1, 2, 3
Amphithéâtre	
ARC, séminaires	D3 bis

Galeries

Salle d'exposition haute	10A
Salle d'exposition basse	10B
Salles de présentation	C5, D3 bis, E2

Bibliothèque — À l'étage

Magasin, Régie technique — M, RT

Classe préparatoire — Patio A

Atelier	A2

Année 1 — Patio A

Ateliers	A1, A4

✖ Pôle média — Patio B

Ateliers	B4

✖ Pôle volume — Patio C

Ateliers art	C3, C4, C6
Ateliers design	C1, C2

✖ Pôle peinture / dessin — Patio D, E

Ateliers	D4, E1, E8
Cours + pratique du dessin	E2

Patio B

Atelier des langues/Pisourd	B6

Septembre 2023

V	1	
S	2	
D	3	
L	4	Rentrée classe préparatoire
M	5	
M	6	
J	7	
V	8	
S	9	
D	10	
L	11	
M	12	
M	113	
J	14	
V	15	
S	16	
D	17	
L	18	
M	19	
M	20	
J	21	
V	22	
S	23	
D	24	
L	25	Semaine de rentrée cursus et mobilités entrantes
M	26	
M	27	
J	28	
V	29	
S	30	

Octobre

	D	1	
A1	L	2	Début des cours semestre automne/hiver
	M	3	
	M	4	
	J	5	
	V	6	
	S	7	
	D	8	
B1	L	9	
	M	10	Conseil d'administration INSEAMM
	M	11	
	J	12	
	V	13	Date limite éléction des délégué·e·s
	S	14	
	D	15	
A2	L	16	Signature contrats d'étude
	M	17	
	M	18	
	J	19	
	V	20	
	S	21	
	D	22	
B2	L	23	
	M	24	
	M	25	
	J	26	
	V	27	
	S	28	
	D	29	
A3	L	30	
	M	31	

Novembre

	M	1	Toussaint
A3	J	2	
	V	3	
	S	4	
	D	5	
B3	L	6	
	M	7	Réunion vie étudiante
	M	8	
	J	9	
	V	10	
	S	11	Armistice 1918
	D	12	
A4	L	13	Workshops
	M	14	
	M	15	
	J	16	
	V	17	
	S	18	
	D	19	
B4	L	20	
	M	21	
	M	22	
	J	23	
	V	24	Présentation n°1 des travaux de la classe préparatoire
	S	25	
	D	26	
A5	L	27	
	M	28	CERVE
	M	29	
	J	30	Commission d'aide aux projets

Décembre

A5	V	1	
	S	2	
	D	3	
B5	L	4	Semaine intensive
	M	5	
	M	6	
	J	7	
	V	8	
	S	9	
	D	10	
A6	L	11	
	M	12	
	M	13	
	J	14	Conseil d'administration INSEAMM
	V	15	Réunion d'information mobilité internationale
	S	16	
	D	17	
B6	L	18	Rendu mémoire M2 art
	M	19	
	M	20	
	J	21	
	V	22	Fin des cours du semestre automne/hiver et fin saisie crédits option design (années 2, 3 et M1)
	S	23	***Vacances de fin d'année***
	D	24	
	L	25	
	M	26	
	M	27	
	J	28	
	V	29	
	S	30	

Janvier 2024

	L	1	***Vacances de fin d'année***	
	M	2		
	M	3		
	J	4		
	V	5		
	S	6		
	D	7		
A	L	8	Présentations semestrielles année 2 design et fin saisie crédits année 3 art	
	M	9	Présentations semestrielles année 3 design	
	M	10		
	J	11	Présentations semestrielles M1 design	
	V	12		Présentation n° 2 des travaux de la classe préparatoire
	S	13		
	D	14		
B	L	15	Rendu mémoire M2 design et fin saisie crédits année 2 art + internatio-naux·ales	Présentations semestrielles année 3 art
	M	16		
	M	17		
	J	18		
	V	19		
	S	20		
	D	21		
A	L	22	(22/23) présentations semestrielles internationaux·ales (22/23/24) Présentations semestrielles année 2 art	Fin saisie crédits année 1 + M1 art
	M	23		
	M	24		
	J	25	Présentations semestrielles année 1	
	V	26		Exposition des étudiant·e·s en échange international
	S	27		
	D	28		
B	L	29	Présentations semestrielles M1 art	
	M	30		
	M	31		

Février

A/B	J	1	Réunions pédagogiques	
	V	2	Préparation Journée portes ouvertes	
	S	3	**Journée portes ouvertes**	
	D	4		
A1	L	5	Rentrée semestre printemps/été et fin saisie crédits M2 art	
	M	6		
	M	7		
	J	8		
	V	9		
	S	10		
	D	11		
B1	L	12	Fin saisie crédits M2 design	Présentations semestrielles / diplômabilité M2 art
	M	13		
	M	14		
	J	15		
	V	16		
	S	17		
	D	18		
A2	L	19	Présentations semestrielles / diplômabilité M2 design	
	M	20		
	M	21		
	J	22	Commission mobilité internationale	
	V	23		
	S	24	***Vacances d'hiver***	
	D	25		
	L	26		
	M	27		
	M	28		
	J	29		

Mars

	V	1	***Vacances d'hiver***	
	S	2		
	D	3		
B2	L	4	Soutenance blanche mémoire M2 art et design	
	M	5		
	M	6		
	J	7		
	V	8		
	S	9		
	D	10		
A3	L	11		
	M	12	Réunion vie étudiante	
	M	13		
	J	14		
	V	15		
	S	16		
	D	17		
B3	L	18	Fin saisie crédits années 3 art et design	Workshops
	M	19		
	M	20		
	J	21		
	V	22	Présentation n°3 des travaux de la classe préparatoire	
	S	23		
	D	24		
A4	L	25	(25/26) Soutenance mémoire M2 design (25/26/27) Soutenance mémoire M2 art	Diplômabilité année 3 art
	M	26		
	M	27		
	J	28	Diplômabilité année 3 design	
	V	29		
	S	30		
	D	31		

Avril

A/B	L	1	Lundi de Pâques
	M	2	Commissions d'admission en cours de cursus et 2e cycle
	M	3	
	J	4	Journées pédagogiques
	V	5	
	S	6	
	D	7	
B4	L	8	
	M	9	Commission de dérogation concours et classe préparatoire + CERVE
	M	10	Préparation DNSEP design
	J	11	
	V	12	
	S	13	
	D	14	
A5	L	15	Semaine intensive
	M	16	
	M	17	
	J	18	
	V	19	
	S	20	***Vacances de printemps***
	D	21	
	L	22	
	M	23	
	M	24	
	J	25	
	V	26	
	S	27	
	D	28	
	L	29	
	M	30	

Mai

	M	1	Fête du travail	
	J	2	***Vacances de printemps***	
	V	3		
	S	4		
	D	5		
	L	6	Préparation DNA design	
	M	7		
B5	M	8	Victoire 1945	
	J	9	Ascension	
	V	10		
	S	11		
	D	12		
	L	13		Préparation DNSEP art
	M	14	Concours d'entrée	
A/B	M	15		
	J	16		
	V	17		
	S	18		
	D	19		
	L	20	Lundi de Pentecôte, férié	
	M	21		
A6	M	22		
	J	23	Commission d'aide aux projets	
	V	24		
	S	25		
	D	26		
	L	27	Recrutement classe préparatoire	
	M	28		
B6	M	29		
	J	30		
	V	31	Fin des cours du semestre printemps/été	

Juin

	S	1		
	D	2		
	L	3	DNA design	
	M	4		
A	M	5		
	J	6	DNSEP design	
	V	7		
	S	8		
	D	9		
	L	10		DNA art
	M	11		
	M	12		
	J	13		
B	V	14	Fin saisie crédits années 1, 2 art et design, M1 art et design et internationaux·ales	
	S	15		
	D	16		
	L	17		DNSEP art
	M	18	Présentations semestrielles internationaux·ales	
A	M	19		
	J	20		
	V	21		
	S	22		
	D	23		
	L	24	Présentations semestrielles année 1, 2 art et design, M1 art et design	
	M	25		
B	M	26		
	J	27		
	V	28		
	S	29		Exposition des étudiant·e·s en échange international
	D	30		

Juillet

	L	1	Journées pédagogiques
	M	2	
A/B	M	3	
	J	4	
	V	5	
	S	6	
	D	7	
	L	8	
	M	9	
	M	10	
	J	11	
	V	12	
	S	13	
	D	14	
	L	15	
	M	16	
	M	17	
	J	18	
	V	19	
	S	20	
	D	21	
	L	22	
	M	23	
	M	24	
	J	25	
	V	26	
	S	27	
	D	28	
	L		
	M		
	M		

Numéros utiles

En cas d'urgence, n'hésitez pas à contacter les numéros suivants :

Poste de garde site Beaux-Arts de Marseille :
04 91 82 83 44 / 06 31 08 33 16
joignable 7 j/7 et 24h/24

URGENCE : pour tout danger grave et immédiat avec la nécessité d'une intervention sur place 7 j/7 et 24 h/24

- Police : contacter le **17**
- SAMU : **15**
- Centre antipoison : **04 91 75 25 25**
- SOS Médecin : **04 91 52 91 52**
- **114** : un numéro d'urgence au service des personnes sourdes et malentendantes ou ne pouvant pas parler ou entendre pendant l'urgence. Ce numéro permet d'alerter et de communiquer par SMS.

Tchat et visio en langue des signes française possible sur : **www.urgence114.fr**

Numéro national Souffrance et prévention suicide : **3114**
joignable 7 j/7 et 24 h/24

Violences sexuelles et sexistes : **3919**
lundi au samedi de 9h à 20h

Avortement, contraception, santé sexuelle (planning familial) : **0800 08 11 11**
(appel anonyme et gratuit)
du lundi au samedi de 9h à 20h

Le Refuge : **06 31 59 69 50**
joignable 7 j/7 et 24 h/24

La Fondation *Le Refuge* héberge et accompagne les jeunes LGBT+, de 14 à 25 ans, victimes d'homophobie ou de transphobie et en situation de rupture familiale.

Victime ou témoin d'une situation de discrimination, l'équipe des Beaux-Arts de Marseille est là pour vous écouter et vous accompagner :
mission.egalite@inseamm.fr
du lundi au vendredi de 9h à 17h

Soutien psychologique
Pascaline Bonnet
psychologue de l'École, gratuit, prise de rendez-vous en ligne du lundi au vendredi :
pascaline.bonnet@caramail.fr

1. Beaux-Arts de Marseille : un établissement de l'INSEAMM P 4
2. Options et déroulement des études P 11
3. Évaluation P 19
4. Unités d'enseignement P 25
5. Vie étudiante P 33
- Les moniteur·rice·s P 34
- Accéder à l'École P 34
- Réserver une salle P 35
- Travailler dans les ateliers techniques P 35
- Se connecter et communiquer P 36
- Emprunter du matériel ou organiser un transport P 36
- Bibliothèque art et design P 37
- Faire un stage P 39
- Obtenir un soutien pour un projet en art ou design professionnalisant P 39
- Étudier à l'international P 41
- Étudier avec PiSOURD P 43
- S'engager dans une association au sein de l'École P 43
- Pratiquer une activité sportive P 44
- Organiser une manifestation dans l'École P 44
- Rejoindre le Bonus théâtre P 44
- La pratique musicale, les projets avec le Conservatoire Pierre Barbizet P 45
- Déjeuner à l'École P 45
- Obtenir une aide sociale par le CROUS P 45
- Les bourses sur critères sociaux P 45
- Obtenir une aide au logement P 46
- Mission égalité P 46
- Égalité des chances en écoles d'art et design P 47
- TutorArt&Design inter-étudiant·e·s Beaux-Arts de Marseille P 47
- Projets pour une démarche sociétale plus impliquée et responsable P 48
- La récupérathèque des Beaux-Arts de Marseille : *La Source* P 48
- La Réserve des arts P 48
- Les jardins des Beaux-Arts P 48
- Les ruches des Beaux-Arts P 49
- Respecter le règlement intérieur P 49
- Suivre l'actualité des Beaux-Arts de Marseille P 49
6. Plan de l'école P 50
7. Calendrier 2023 – 2024 P 52
- Numéros utiles P 58

Beaux-Arts de Marseille — INSEAMM

184 avenue de Luminy CS 70912
Marseille 13288 cedex 9

www.esadmm.fr

Adresses utiles :

Aix-Marseille Université (AMU)
www.univ-amu.fr

ANdÉA — Association nationale des écoles d'art
www.andea.fr

APPÉA — le réseau des prépas publiques
www.appea.fr

Frac Sud – Cité de l'art contemporain
www.fracsud.org

Friche la Belle de Mai
www.lafriche.org

Provence art contemporain (ex Marseille Expos)
www.p-a-c.fr

Mucem — Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée
www. mucem.org

Musées de la Ville de Marseille
www. culture.marseille.fr

Imprimerie CCI Marseille — imprimerie-cci.fr
Impression à 700 exemplaires / septembre 2023
Sur les papiers *MATERICA terrarossa*
et *Munken Print Cream*.

Beaux-Arts de Marseille

INSEAMM

PiSOURD site pilote

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

VILLE DE MARSEILLE